

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 mars 2019

	Page
1. Appel.....	223
2. Approbation de l'ordre du jour.....	223
3. Approbation du PV du 7 février 2019.....	223
4. Communications de la Présidente	224
5. Communications de la Municipalité	225
6. Préavis n° PR19.01PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 700'000.- pour le renouvellement des installations de gestion du trafic (feux de signalisation) aux carrefours « Avenue de Grandson », « Midi/Valentin » et « Neuchâtel/Chamblon » Rapporteur : M. Gildo DALL'AGLIO	225
7. Préavis n° PR18.26PR concernant une demande de cession de droit distinct et permanent (DDP) à la Place d'Armes, à la rue des Remparts et à l'avenue de la Gare en vue de la réalisation d'un parking souterrain de 1000 places en partenariat public – privé (PPP) et une demande de crédit d'investissement de CHF 15'900'000.- pour financer la part communale des frais liés à la réalisation du parking souterrain et une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 350'000.- pour financer le dépassement attendu du crédit d'étude de CHF 2'000'000.- accordé le 6 septembre 2012 par le Conseil communal (PR12.13PR) et une demande d'octroi à la société Parking Place d'Armes SA d'une garantie de chiffre annuel d'affaires de CHF 2'500'000.-, par un versement d'un montant maximum de CHF 150'000.- par an pendant 10 ans. Rapporteur : M. Pascal GAFNER Rapporteur de minorité : M. Benoist GUILLARD Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	227
8. Propositions individuelles et interpellations.....	262
8.1 Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Répartition des charges canton-communes).....	262
8.2 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Suite Motion « Ré-ouvrir le passage St-Roch » du 05.03.2015)	263
8.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (Indemnités et frais perçus par les membres de la Municipalité).....	265
8.4 Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Avancement de la route de contournement)	267
8.5 Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER (Grève des femmes à Yverdon)	269
8.6 Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Communiqué de presse accord PLR-PS Parking Place d'Armes)	269
8.7 Une Question de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Suite Interpellation Black Friday du 06.12.2018).....	270
Réponse de la Municipalité	271
de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD à M. le Conseiller Daniel COCHAND Question parking de remplacement durant les travaux de la salle de gymnastique de Pestalozzi	271



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 mars 2019

Présidence

Madame Catherine CARP, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF est excusée pour cette séance.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Hiba ADEN, Joëlle BETTEX, Aude BRIAND, Anne GILLARDIN GRAF, Hélène PERCEVAL, Mireille SCHOLDER, Giuseppe ALFONZO, Daniel BURDET, Kassim PALANY, Thierry PIDOUX, Sylvain PITTET et Roland VILLARD.

Membre absent :

M. le Conseiller : Nuri HAJDARI

Membres présents	86
Membres excusés	12
Membres absents	1
Effectif actuel	99

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 7 FÉVRIER 2019**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 7 février 2019** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**4. COMMUNICATIONS DE
LA PRÉSIDENTE***Démission*

En date du 6 mars dernier, donc hier, nous avons reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

J'ai fait le choix de quitter le Parti socialiste, section Yverdon, bien que je partage toujours les idéaux du parti dans sa globalité.

Le Parti socialiste yverdonnois en a pris note en me faisant parvenir un courrier de confirmation le 28 février 2019. Avec quelques éloges sur mon engagement de plus de 30 années au PS, il m'a précisé que je suis sensé l'éviter.

Je ne me vois donc pas trop devenir indépendant au Conseil communal d'Yverdon et croiser certains élu(e)s qui préfèrent que je les évite.

De ce fait, je démissionne du Conseil Communal d'Yverdon. Ce qui permettra heureusement à d'autres forces, jeunes, vives et sincèrement sociales de me remplacer.

C'est un choix difficile à faire (temporaire ou définitif, l'histoire le dira). J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger (en plénière et dans les commissions), mais il est temps pour moi de vivre autre chose que cet engagement politique à Yverdon et dans mon Jura natal.

Je souhaite que les débats restent encore et toujours fructueux. La Ville évolue vite et les grands projets intéressants sont en phase de réalisation. En qualité d'électeur et d'habitant d'Yverdon, j'aimerais que ces projets aboutissent à leurs justes mesures.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Peter ARNABOLDI.

M. Peter ARNABOLDI a siégé au Conseil communal dès février 2011 jusqu'à la fin de la législature précédente pour le Parti socialiste. Il a à nouveau accédé à ce Conseil en mars 2017, également pour le Parti socialiste. Il est membre suppléant de la Commission de gestion depuis juin 2018.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Peter ARNABOLDI pour son engagement au sein de notre Conseil, de la Commission de gestion et des diverses commissions.

Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

J'aimerais juste ajouter que le remplacement de M. Peter ARNABOLDI aura lieu lors d'une prochaine séance puisque nous n'avons reçu sa démission que hier et donc ça sera en avril, je suppose.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de Madame Christiane BERNEY-DEBOURG, mère de notre collègue Mme Marie-Christine BERNEY.

Madame la Conseillère, chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND
- Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET
- Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD
- Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER
- Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS

**5. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

**6. PRÉAVIS
N° PR19.01PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 700'000.- POUR LE RENOUELEMENT DES INSTALLATIONS DE GESTION DU TRAFIC (FEUX DE SIGNALISATION) AUX CARREFOURS « AVENUE DE GRANDSON », « MIDI/VALENTIN » ET « NEUCHÂTEL/CHAMBLON ».
RAPPORTEUR : M. GILDO DALL'AGLIO

*Composition de la
commission*

MM. les Conseillers Khéna BALET, Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Pascal GAFNER, Johann GILLIÉRON, Jacques LEVAILLANT et Kassim PALANY

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Gildo DALL'AGLIO ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je pense qu'il est important de relever que des études doivent être encore menées comme d'ailleurs, l'est stipulé dans le préavis, une fois que le crédit sera adopté par ce Conseil.

Je viens sur le carrefour situé à l'avenue de Grandson qui pose de nombreux problèmes qui ne sont pas que dus à la qualité des feux mais également des emplacements de ceux-ci. Tout à mon avis, ne se résoudra pas en changeant uniquement les feux, j'invite donc la Municipalité à prendre en compte ce point dans une réflexion future pour un réaménagement plus élaboré de ce carrefour.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Dans la suite de l'intervention de mon collègue le Conseiller Pascal GAFNER, ce serait de rappeler que ces trois carrefours sont également très délicats à traverser pour les cyclistes et pour les piétons. Il manque des passages piétons par exemple sur la rue de Neuchâtel pour traverser de manière efficace et j'invite la Municipalité à améliorer à l'occasion de ces travaux, sur les installations routières, la traversée pour la mobilité douce et d'anticiper la modification de la loi que

l'Office fédéral des routes prévoit qui permettra probablement aux cyclistes de tourner à droite lorsque le feu est rouge. J'espère que ce vœu sera entendu.

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est très volontiers que la Municipalité entend les remarques des deux Conseillers communaux, que ce soit pour un problème d'emplacement éventuel, réflexion au niveau de l'emplacement voire une prise en compte de passage piéton et de disposition pour les cyclistes.

Donc on va prendre note de vos remarques et on va les intégrer dans les réflexions liées à ces travaux qui seront faits dans ces carrefours-là.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une très large majorité et un avis contraire.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une quasi-unanimité et un avis contraire.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une quasi-unanimité et un avis contraire.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR19.01PR est accepté à une quasi-unanimité et un avis contraire.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les études ainsi que les travaux de renouvellement des carrefours à feux « Av. de Grandson », « Midi/Valentin » et « Neuchâtel/Chamblon ».

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 700'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 60.661800.19 « Renouvellement des carrefours à feux phase 1 » et amortie en 10 ans.

7. PRÉAVIS
N° PR18.26PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CESSIION DE DROIT DISTINCT ET PERMANENT (DDP) À LA PLACE D'ARMES, À LA RUE DES REMPARTS ET À L'AVENUE DE LA GARE EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PARKING SOUTERRAIN DE 1000 PLACES EN PARTENARIAT PUBLIC – PRIVÉ (PPP) ET UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 15'900'000.- POUR FINANCER LA PART COMMUNALE DES FRAIS LIÉS À LA RÉALISATION DU PARKING SOUTERRAIN ET UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE DE CHF 350'000.- POUR FINANCER LE DÉPASSEMENT ATTENDU DU CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 2'000'000.- ACCORDÉ LE 6 SEPTEMBRE 2012 PAR LE CONSEIL COMMUNAL (PR12.13PR) ET UNE DEMANDE D'OCTROI À LA SOCIÉTÉ PARKING PLACE D'ARMES SA D'UNE GARANTIE DE CHIFFRE ANNUEL D'AFFAIRES DE CHF 2'500'000.-, PAR UN VERSEMENT D'UN MONTANT MAXIMUM DE CHF 150'000.- PAR AN PENDANT 10 ANS.

RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER

RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. BENOIST GUILLARD

RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

*Composition de la
commission*

Mme et MM. les Conseillers Pascale FISCHER, Stéphane BALET, Maximilien BERNHARD, Benoist GUILLARD, Pascal GAFNER, Laurent ROQUIER et Christian WEILER.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je vais vous donner lecture de l'entier du rapport au vu de l'importance de ce préavis.

1. Contexte

Le préavis concerne la phase 2 d'un vaste projet divisé en 3 étapes :

1. Préavis I, crédit d'étude de CHF 2'000'000.- accepté lors de la précédente législature, soit le PR12.13PR.

Ce préavis qui couvre, entre autres, le concours de l'aménagement de surface, la démarche participative, non-prévue à l'origine, ainsi que l'étude nécessaire au préavis II, le présent préavis. Il fait l'objet d'un dépassement et donc d'une demande de crédit complémentaire de CHF 350'000.- dans le présent préavis (préavis II).

2. Préavis II, présente demande de crédit de CHF 15'900'000.-, pour une cession de droit distinct et permanent (DDP) afin de construire un parking souterrain et les études de l'aménagement de la surface.
3. Préavis III, qui sera présenté courant 2019, crédit pour l'aménagement de la surface.

L'étude de l'aménagement de la surface a fait l'objet d'un concours. Le projet retenu a été présenté au début de l'année 2015. Il est pour l'heure inchangé, et toutes les représentations graphiques et plans présentés dans ce préavis y sont restés fidèles. Toutefois, ce projet devra être adapté au parking lui-même, dont les détails étaient inconnus lors du concours. Cela doit se faire en collaboration avec les promoteurs du parking. Pour aller de l'avant, c'est-à-dire continuer les études qui conduiront au projet définitif de l'aménagement de la surface, mais aussi du parking et d'un permis de construire et donc d'engager les coûts relatifs à ces développements, les promoteurs ont besoin d'un accord préalable sur le DDP. Les investisseurs participent aux études nécessaires à l'élaboration du préavis III à hauteur d'environ CHF 1'500'000.-. Cela explique la nécessité de séparer le préavis II du préavis III.

2. Dépassement du crédit d'étude (Préavis I)

Le présent préavis (préavis II) comprend une demande de crédit pour les études complémentaires de CHF 350'000.-. Ce dépassement a été communiqué au Conseil communal le 14 septembre 2018 (CO18.09).

Au vu de la complexité du projet, des montants en jeu, ces dépassements semblent admissibles pour la Commission. Une économie d'étude ne pourrait mener qu'à des dépenses ultérieures plus importantes.

Seule la moitié du crédit d'étude a été dépensée. Le solde est destiné à payer les honoraires des mandataires pour le projet et les appels d'offres du réaménagement de la surface.

3. Projet de parking et partenaires

Afin de réduire l'impact financier sur la Ville d'un tel ouvrage, il a été décidé de mettre en place un partenariat public-privé.

L'appel à candidatures commencé en 2014 a abouti à un contrat avec le groupe Marti-AMAG, signé en mars 2018. Il s'agit d'un long et complexe processus, qui a engagé au cours de ces années nombre de personnes de l'administration communale, d'experts mandatés par la Commune (qui ont été financé par la demande de crédit du préavis I), mais aussi chez les investisseurs. Cela a abouti à un complexe et subtil équilibre, dont les points principaux peuvent être résumés comme suit :

- Réduction de l'offre en places de parc en surface de 795 places (soit une réduction de 376 places sur la Place d'Armes à proprement dite, et 419 aux alentours et centre-ville).
- Pas de rente du DDP, mais versement d'une subvention de la Ville aux investisseurs de CHF 2'500'000.-.
- Réduction de 1'100 places à 1'000 places du parking souterrain. Cette réduction est le fruit d'une négociation liée à la rentabilité, en lien avec le versement de la subvention mentionnée ci-dessus.
- La politique tarifaire : tarif de CHF 2.-/heure, soit une augmentation de seulement CHF 0.50/heure. Ce tarif peut être adapté aux coûts de financement, ou avec l'accord de la Municipalité. La Ville devra appliquer le même tarif sur ses places en surface la journée (le stationnement dit de 19h00 à 08h00 pourra être gratuit, comme aujourd'hui).
- Une garantie de chiffre d'affaires avec une indemnité potentielle de la Ville plafonnée à CHF 150'000.- par an pendant 10 ans. Les représentants des investisseurs ont déclaré aux commissaires qu'aucune de leurs projections n'envisageait un recours à cette indemnité. Toutefois, leurs calculs ont été faits avec la réduction de 795 places en surface, comme mentionné ci-dessus, et en tenant compte du projet Front-Gare. L'indemnité potentielle représente une motivation supplémentaire pour la réalisation de ces prérequis par la Ville.
- Retour gratuit de l'ouvrage à la Ville après 70 ans.
- Une exécution en deux étapes, permettant de garantir des places de parking en tout temps sur la Place d'Armes lors des travaux.

Le 1^{er} sous-sol du parking comprend une zone sous la rue de la gare. Cette zone offrira un passage au futur du projet Front-Gare. Cet accès direct avec les caddies est une condition sine qua non pour la venue d'un supermarché dans ce futur complexe.

4. Les investisseurs et leurs visions

Le groupe Marti-AMAG représente des investisseurs autant solides sur le plan financier que sur le plan technique. Ce sont des experts autant en mobilité, en gestion de parking qu'en construction. Il s'agit aussi d'investisseurs issus de groupes familiaux, qui se projettent dans des investissements à long terme. Un des deux investisseurs va même jusqu'à utiliser son propre fonds de retraite dans l'opération.

Ils souhaitent élaborer un parking attrayant et pratique, avec des entrées et sorties fluides, des places d'une largeur convenable (aux normes VSS confort), disposées en épis pour un parage aisé. Le rond-point en souterrain s'inscrit aussi dans cet objectif : fluidifier les accès, supprimant de complexes carrefours en surface, et permettant un écoulement du trafic évitant les files d'attente qui pourraient se prolonger jusque sur les voies publiques.

La situation du parking sur la Place d'Armes d'Yverdon-les-Bains est jugée attractive, au centre d'une ville régionale, proche d'une gare bien desservie. S'il est difficile de prédire comment évolueront les besoins en transport durant les 70 prochaines années, les investisseurs prévoient

que leur investissement évoluera en fonction de la technologie et servira durant toute cette période de plateforme d'échange de mobilité. Pour faire face à l'avenir immédiat, et à titre d'exemple, toutes les places seront pré-équipées afin de pouvoir installer des chargeurs pour voitures électriques.

L'intérêt des investisseurs est principalement la localisation du projet qui permettra de faire un vrai centre de mobilité pouvant s'adapter en fonction de l'évolution des pratiques en matière de transports individuels et collectifs.

Les investisseurs ne prévoient pas de mettre en vente des places de parc, la rentabilité serait bien moindre qu'une location et le prix de vente trop élevé.

5. Investissements à charge de la Commune

Les réseaux électriques, d'eau et de gaz dans l'emprise du chantier devront être déplacés. Un simple déplacement des conduites aurait coûté environ CHF 1'000'000.-. La requalification de la rue des Remparts est une opportunité pour le renouvellement des infrastructures souterraines. Ce renouvellement se doit d'être fait de toute façon. On peut citer en exemple la conduite d'eau qui date de 1943, et qui n'est pas en réseau séparé, comme la loi l'exige aujourd'hui. Le budget complet se monte à CHF 4'250'000.-.

A noter encore que la rue des Remparts doit de toute manière aussi être refaite totalement en surface.

6. Fibre optique Swisscom

Swisscom se doit de déplacer sa ligne de fibre optique. Le contrat de servitude dont elle bénéficie prévoit ce genre de cas de figure. L'avis a été signifié par la Municipalité dans les délais légaux. Aucune réaction de Swisscom à la date de rédaction de ce rapport.

7. Risques lors des travaux d'excavation

Les commissaires ont eu accès au rapport des sondages géotechniques. Le rapport est très détaillé, par sondage, selon un quadrillage du terrain. Il s'en dégage une impression que l'étude a été faite sérieusement. Il n'en reste pas moins qu'il ne s'agit que de sondages et qu'un risque subsiste sur les volumes des terres polluées et sur les éventuelles découvertes archéologiques. Au dire des services communaux concernés, les provisions de CHF 5'500'000.- prévues dans ce préavis (respectivement CHF 4'250'000.- pour les terres polluées et CHF 1'250'000.- pour les travaux archéologiques) ont été estimées de manière conservatrice.

8. Nombre de place de parc

Un sondage réalisé par la police estime le besoin à 1'100 places. La majorité des commissaires est d'avis que 1'000 places représentent le minimum acceptable. Cela ne représente finalement que 205 places supplémentaires pour faire face au développement de la Ville et de la région, mais aussi et surtout aux futurs besoins du projet Front-Gare et des quartiers Gare-Lac. Ils auraient préféré de s'en tenir aux 1'100 places prévues dans le cahier des charges originel, mais comprenant les contraintes et impératifs des investisseurs.

Une minorité des commissaires souhaiterait ne pas augmenter les capacités de parking au centre, soit un parking d'environ 800 places. Outre la philosophie de ne pas faire face au développement du trafic automobile, les arguments peuvent se résumer en 2 points : une vision que le trafic automobile va diminuer dans l'avenir et qu'un parking plus petit reviendrait moins cher à la Ville en termes de subvention, voir même que l'investisseur pourrait verser une rente pour le DDP.

Les commissaires soussignés sont d'avis que ces deux arguments ne sont pas recevables :

- Aucune diminution du trafic n'est perceptible. Partout, on parle d'augmenter les capacités routières. Une diminution de trafic à court terme n'est pas probable surtout avec la croissance de la Ville et de la région.

- A moyen terme, cela ne représente pas un risque pour la Ville. La garantie de chiffre d'affaires est limitée à 10 ans.
- Les coûts de construction d'un parking plus petit ne seraient pas forcément plus bas. Les coûts fixes pour les éléments de construction indépendants de la taille, par exemple les accès pour les piétons et pour les véhicules avec l'imposant rond-point souterrain seraient identiques. De plus, les équipements lourds de terrassement et installations de chantier nécessaires aux travaux seraient les mêmes. Ces coûts devraient être absorbés par moins de places de parc, donc moins de revenus. Les représentants des investisseurs nous ont déclarés qu'ils ne sont pas et ne seront pas intéressés par un parking plus petit.
- Un changement de la dimension du parking nécessiterait de reprendre toute la négociation du contrat, probablement même de rechercher de nouveaux investisseurs. L'éventuelle économie sur la subvention de CHF 2'500'000.- serait probablement dépensée par une nouvelle négociation, avec les coûts engendrés en interne et par les conseillers dont la Ville a besoin pour ce genre d'exercice.
- La concurrence a bien joué durant le processus de négociation. Les investisseurs n'ont appris que durant la séance de commission qu'ils se sont assez vite retrouvés les seuls candidats lors du processus de négociation. Une reprise de ces négociations ne placerait plus la Ville dans une si bonne situation.
- La remise en question de ce projet donnerait un signe très négatif à d'éventuels investisseurs qui ont déjà de la peine à investir dans cette petite ville de Suisse romande plus connue pour ses bains que sa capacité financière. Un nouveau projet signifie de nouveaux crédits d'études, un nouveau marché public très difficile et surtout, à nouveau, beaucoup de temps et de travail. Le nombre d'heures de travail des services de la Ville n'est pas comptabilisé et il est très conséquent. La probabilité d'un abandon pur et simple du projet souterrain et de la surface est alors un risque majeur. Le montant des études serait alors perdu.

Une autre vision minoritaire est la construction d'un parking périphérique avec transport collectif pour le centre-ville. Cette formule onéreuse en transport pour la Ville (qui paie plus de 60% du transport collectif) se heurte également aux souhaits des consommateurs et habitants du centre-ville comme cela se démontre dans de très nombreuses villes. Cela rendrait encore plus attractif les zones d'achats périphériques. Il est aujourd'hui possible de se parquer en Chamard pour faire ses courses en ville en utilisant le bus. Peu de personnes le font ! Certes.

9. Phase de travaux

Le crédit comprend CHF 2'000'000.- pour des mesures d'accompagnement lors de la construction. La Municipalité a demandé que la construction se fasse en 2 phases, afin de limiter l'emprise du chantier. Cette mesure permettra de garder au moins environ 200 places de parking en tout temps sur la Place d'Armes. Avec l'utilisation des préaux du collège de la Place d'Armes et du collège Pestalozzi les samedis, on pourrait garder une offre de 615 places, alors qu'elle est de 660 places à l'heure actuelle, soit 90 à 93% des places. Selon le contrat signé, cette mesure coûtera un maximum de CHF 800'000.-.

Les CHF 1'200'000.- restants serviront pour des mesures d'accompagnement encore à définir pour limiter les gênes lors des travaux, autant pour les commerces que pour les habitants.

10. Aménagement de surface – Préavis III

Le préavis III sera présenté au Conseil communal durant l'année 2019. Il comprendra la requalification de la Place d'Armes et de la rue des Remparts. Le lauréat du concours adaptera son projet en collaboration avec les constructeurs du parking souterrain, mais aussi avec les services de la Ville. En particulier, les points suivants devront encore être étudiés et affinés :

- Accès au parking et positionnement des entrées
- Mobilité douce et mesures de contrôles du trafic
- Places de dépose en surfaces

- Places de parking pour les 2 roues en surfaces
- Quelles places seront supprimées en surface et affectation des espaces dégagés

La Commission a été particulièrement attentive aux deux premiers points. Elle regrette qu'il ne soit pas possible de supprimer tout trafic sur la rue des Remparts. Une mise en souterrain de tout le trafic impliquerait un impact intolérable des rampes (bien plus imposantes pour permettre tout le trafic en comparaison à des rampes d'accès à un parking pour voiture) aux deux extrémités de ladite rue. On peut noter que le trafic sera moindre au-dessus du rond-point souterrain, vu qu'il n'y aura à cet endroit que le trafic de transit. Le positionnement de ce rond-point est donc à optimiser en fonction des cheminements piétonniers à favoriser. Une amélioration de la mobilité douce pourra également s'envisager, mobilité actuellement prise dangereusement en sandwich entre les places de parc et le trafic automobile.

Une étude d'impact toute récente (octobre 2018), dont les hypothèses de circulation ont été faites avec une vision très conservatrice, montre une potentielle augmentation de trafic sur la rue des Remparts, une fois le parking terminé, si aucune mesure n'est prise. La diminution du trafic due à l'absence de véhicule qui « tourne » pour trouver la meilleure place de parc possible n'a pas été réellement prise en compte. Ce phénomène est actuellement important au vu de la dissémination des zones de parc réparties entre plusieurs zones non accessibles entre elles. Le parcage souterrain offrira lui les informations nécessaires sur les places disponibles avec un chemin d'accès clair et optimisé. Une partie du trafic sera donc faite en souterrain. Des pistes sont données dans cette étude afin de faciliter la mobilité et la fluidité du trafic, mais cela reste encore à développer avant la présentation du préavis III.

La Commission émet les vœux que la Municipalité propose des solutions afin de restreindre autant que possible le trafic de transit sur le futur aménagement et de faciliter les traversées piétonnes. La route de contournement, aujourd'hui en construction, doit être vue comme étant une bonne option pour les automobilistes en transit.

11. Développement de Front-Gare

Front-Gare est un projet capital pour l'attractivité du centre-ville. Des discussions et des idées sont en cours de développement. Il pourrait abriter un centre commercial, des salles de cinéma multiplex et un centre commercial. A ce jour rien n'est signé ni définitivement arrêté. La construction d'un parking souterrain d'envergure sur ce site est improbable au vu de la ligne de train toute proche. La viabilité de ce projet dépend donc du parking souterrain de la Place d'Armes et de son accès direct pour les caddies en souterrain (pour le centre commercial). Une fois le parking accepté, il sera possible d'avancer avec les intéressés sur ce projet.

Le projet Front-Gare peut à lui seul justifier l'augmentation du nombre de 205 places de parc du projet, mais ne peut pas se faire sans la construction d'un parking souterrain intégrant ses besoins propres. En clair, si le parking de la Place d'Armes ne se fait pas comme proposé, le projet Front-Gare devra probablement être abandonné.

12. Enjeux pour la ville

Yverdon-les-Bains comptait environ 30'000 habitants au 31 décembre 2017, le Nord vaudois environ 92'000 habitants. Elle est une ville centre au milieu d'une région dont la densité ne permet pas de développer des transports publics aussi performants que dans une grande ville. Le transport individuel motorisé est et restera un moyen de transport important, complémentaire aux autres modes de déplacement. L'attractivité de la Ville et de ses commerces dépend donc des facilités ou non données aux automobilistes. Les commerces font aujourd'hui face à de multiples difficultés et concurrences. Ce parking ne peut pas toutes les aplanir, mais doit au moins réduire les barrières rendant les accès plus difficiles au centre-ville. La situation actuelle n'est pas non plus satisfaisante pour la mobilité douce, la rue des Remparts n'étant pas un modèle du genre. Il est donc vital de rendre le centre-ville plus intéressant, avec plus de capacité de parking, avec l'attractivité d'une place où il fait bon s'attarder, et avec de grands commerces comme pôle d'attraction.

Cela demande bien sûr un investissement financier conséquent de MCHF 32 (soit la somme des préavis I + II + III, déduction faite de la subvention de la Confédération de MCHF 4.2). Cela génère aussi une perte de gains sur les places supprimées en surface (-0.6 MCHF par an) qui devrait être compensé par les revenus des macarons et la petite augmentation du tarif horaire des places. Il faut en outre noter qu'une bonne partie de ces investissements serait de toute façon nécessaire pour refaire les réseaux et rénover la place aujourd'hui bien mal en point. Il faut aussi tenir compte que la suppression du parking de l'Ancien Stand permettra de valoriser ce terrain (projet Front-Gare). Cette valorisation peut être estimée à 4-5 MCHF. La surface du côté de la Thielle pourra elle aussi être valorisée.

C'est un investissement que la Ville doit se permettre. Ne rien faire aurait aussi un coût économique important et durable. Sans parking, il n'y aura pas de Front-Gare et ses commerces porteurs, dont un supermarché. Manor, qui ne se satisfait plus de ses locaux actuels, pourrait alors quitter Yverdon-les-Bains. Une mort lente attendrait les petits commerces déjà en grandes difficultés. Interrompre ce processus d'évolution positive de notre Ville ne serait pas responsable.

Mettre les voitures sous terre permettra une nouvelle vie au centre-ville.

Et j'en viens aux conclusions du rapport de majorité :

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la majorité des commissaires est convaincue que :

- Un partenariat public-privé est le seul moyen financièrement supportable pour la Ville de construire un parking au centre-ville, au vu des investissements nécessaires.
- Le contrat signé avec les investisseurs est le meilleur arrangement possible avec les contraintes données et plus particulièrement le maintien d'un prix très bas pour les places de parc en comparaison avec les villes environnantes.
- Les investissements à consentir par la Ville pour la réfection de la Place d'Armes (préavis III à venir) permettra d'améliorer la qualité de vie et améliorera l'attractivité du centre-ville.

La Commission, qui était unanime sur ce point, émet le vœu que la Municipalité propose des solutions afin de restreindre autant que possible le trafic de transit sur la rue des Remparts et de faciliter les traversées piétonnes.

Au vu de ce qui précède, la majorité des commissaires composée de Messieurs Maximilien BERNHARD, Laurent ROQUIER, Christian WEILER, et du soussigné vous recommande, par 4 voix pour et 3 voix contre, d'accepter le préavis présenté par la Municipalité, avec les amendements d'ordre comptable apportés par la Commission des finances.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Comme le rapporteur de majorité, je vais lire intégralement le rapport de minorité qui est cependant un tout petit peu plus court.

La minorité de la Commission reconnaît une certaine valeur au préavis présenté par la Municipalité pour l'aménagement du centre-ville, mais considère que plusieurs conditions du DDP/PPP sont réductrices et propose au Conseil communal de ne pas valider ces conditions en renvoyant le préavis à la Municipalité par une non entrée en matière.

Un parking surdimensionné

Après avoir pondéré toutes les informations fournies à la Commission, la minorité de la Commission reste convaincue que le projet présenté dans le préavis PR18.26PR fait courir à notre Ville plusieurs risques majeurs, en rajoutant en plein centre-ville 205 places de stationnement.

Les Conseillers minoritaires s'inquiètent tout d'abord du manque de prise en compte de l'étude de dimensionnement, qui aboutit à la conclusion qu'un parking de l'ordre de 600 à 700 places devrait répondre aux besoins actuels et futurs, comprenant la construction de plusieurs commerces et équipements culturels dans le quartier Front-Gare. Le taux d'occupation des parkings est actuellement de 65% à 80% en moyenne, et de plus de 90% seulement lors de certains pics. Le chiffre de 1'000 places de stationnement nécessaires n'est donc pas justifié par les études et ne prend pas en compte les possibilités de stationnement au parking du Midi, l'influence du tarif (qui augmenterait sensiblement) sur la demande, la décroissance du taux d'équipement en véhicule qui s'amorce dans les agglomérations de Suisse, et les modalités de substitution par les Transports Publics, la Mobilité Douce, la location et le covoiturage.

Tout ceci pris en compte, la minorité de la Commission est d'avis que le concours pour la concession du DDP avec partenariat public-privé a été établi sur la base de données surévaluées du besoin de stationnement, et qu'un équipement souterrain permettant de compenser à l'identique les 795 places supprimées en surface serait suffisamment dimensionné.

La politique de stationnement est un pilier majeur de la maîtrise du trafic, en particulier au centre-ville. L'offre oriente la demande. La gestion du stationnement permet de réserver les places à ceux qui en ont vraiment besoin, notamment à ceux qui n'ont peut-être pas d'autre moyen d'accéder au centre qu'en voiture ou qui ont un besoin réel de s'y rendre par ce moyen de transport. La Municipalité d'Yverdon a initié une politique volontariste dans son Plan directeur du stationnement, en combinant de façon intelligente les P+R en périphérie, les durées modulées des zones de stationnement dans le centre élargi et l'octroi de macarons pour les résidents. Le but de cette politique est de contenir les pendulaires en frange d'agglomération et de réduire ainsi le trafic urbain et l'emprise des places de stationnement au centre-ville, au profit d'espaces publics de qualité ou de nouvelles constructions participant à la vitalité de celui-ci.

Faire venir 1'000 voitures dans l'hypercentre est une vision passéiste du développement urbain. Ce n'est pas en facilitant l'accessibilité en voiture individuelle que l'on promeut les transports publics ou la mobilité douce dans une ville déjà congestionnée. Le nouveau centre commercial en projet est à proximité immédiate de la gare et des autres transports publics, une grande surface de parcage ne lui est pas indispensable.

Développer le parcage en périphérie et mettre l'accent sur la mobilité douce et les transports publics afin de réduire l'impact de la voiture, ses nuisances sonores, soucieux de la qualité de l'air et du bien-vivre, sont nos priorités et amener 1'000 voitures au centre-ville nous semble incompatible avec celles-ci.

A ceci s'ajoute le fait que le réseau communal est déjà saturé aux heures de pointe, et que tous les véhicules souhaitant se rendre au centre iront au même endroit pour se garer et cela se cumulera avec les gens qui transitent par les Remparts. Le projet devait permettre de rendre plus piéton le centre-ville, mais finalement le trafic de transit cumulé avec celui des véhicules entrant et sortant du parking va créer une espèce de haie de circulation sur la rue des Remparts.

Un abandon de la possibilité d'une politique communale de stationnement

La Municipalité d'Yverdon a conçu le projet de parking à la Place d'Armes au bénéfice du commerce et de la vitalité du centre-ville. Tout dans le discours municipal, dans le préavis, au cours des diverses séances de commissions, démontre qu'il s'agit d'offrir des places de parcage en suffisance aux clients des commerces et des services. Or il s'avère que la convention de partenariat public-privé ne donne absolument aucune garantie quant à octroyer un usage clairement prioritaire pour les clients. L'exploitant a toute latitude pour réserver l'usage, temporaire, au mois ou à l'année, à qui il le souhaite. Si ces places sont utilisées massivement par les employés des entreprises du centre ou par les pendulaires, l'objectif de cet investissement ne sera aucunement atteint et le trafic inutilement augmenté.

Ne pas se donner le moyen de gérer une offre de 1'000 places en plein centre, de surcroît sur une durée de 70 ans, c'est à coup sûr ruiner toute politique publique de gestion du trafic en ville.

Il faut, dans le cadre de la convention, interdire la vente ou location des places aux non-résidents ou non-clients et imposer un tarif progressif selon la durée du stationnement. C'est le seul moyen de contenir le parage de voitures-ventouses et d'éliminer le trafic-parasite au centre-ville. Les places du centre doivent être réservées à l'usage prioritaire des clients. Le dimensionnement du parking doit se faire sur la base de ces besoins et d'une génération de trafic compatible avec la fluidité du réseau routier urbain et la qualification des espaces publics du centre-ville en faveur des cycles et des piétons.

Des coûts annexes non maîtrisés

La charge pour les finances communales, déjà très considérable dans le cadre du préavis PR18.26PR, a toute raison d'être aggravée par plusieurs facteurs de risques non maîtrisés.

Il ressort de l'étude de mobilité fournie à la Commission que des mesures coûteuses d'intervention sur le trafic telles que la requalification du giratoire des Casernes, voire l'allongement de la rampe d'entrée au parking, sont quasiment indispensables pour éviter la congestion complète du réseau routier à l'Ouest de la Place d'Armes (y compris les rues des Casernes et de Neuchâtel). Le promettant-superficiaire a clairement indiqué à la Commission que les travaux en dehors du périmètre du projet lors de la mise à l'enquête seraient à la charge de la Commune.

A la date de la rédaction de ce rapport, Swisscom n'avait pas abandonné les prétentions à compensation pour le déplacement du réseau de fibre optique, ce qui fait porter un risque de dépassement des coûts prévus.

La concession au partenaire privé de 795 places actuellement de stationnement public payant fait perdre à la Commune des recettes importantes. Un chiffre à l'identique n'a pas pu être obtenu par la Commission, la Municipalité tablant sur une hypothétique extension des zones payantes en ville pour compenser la perte de chiffre d'affaires, pour aboutir à une perte évaluée de CHF 570'000.- net chaque année pendant 70 ans. Or l'extension des zones de stationnement payantes est un projet isolé qui ne devrait pas être pris en compte pour l'impact financier de la concession.

Les finances de la Ville sont déjà sous tension et il n'est pas envisageable de rajouter aux montants d'investissement et de fonctionnement très importants de ce préavis des coûts annexes supplémentaires. Il serait par ailleurs à craindre que le préavis III fasse les frais de ces dépassements, mettant en gage la qualité des aménagements de surface.

Un avantage pour la vitalité au centre-ville sujet à caution

L'impact sur le commerce au centre-ville n'a pas fait l'objet d'étude complète et les prédictions de la Municipalité ne s'appuient pas sur une étude appropriée. Le risque que le parking bénéficie principalement aux commerces de Front-Gare en concurrence avec le centre historique ne doit en particulier pas être écarté. Le choix de réaliser un parking surdimensionné rend les nuisances pendant les travaux beaucoup plus considérables et l'impact sur les commerces pourrait être fatal à certains, malgré les coûteuses mesures de compensation prévues au préavis.

Conclusions :

La minorité de la Commission est favorable au projet de créer un parking souterrain au centre-ville. Nous sommes convaincus qu'enterrer les voitures sous un espace paysager de qualité amènera une réelle plus-value à la qualité de vie des Yverdonnois. Cependant nous sommes également convaincus que le parking, tel que prévu, est trop grand, que ce projet grève les finances communales de façon importante et pour longtemps et, surtout, qu'il remet les clefs de la politique de circulation de la Ville à la Société Parking Place d'Armes SA. Le préavis présenté dépasse très

largement en impact le mandat validé par le Conseil communal dans le préavis PR12.13PR, sous les auspices d'une autre Municipalité.

Par ailleurs, la rédaction du préavis telle qu'elle a été pensée ne laisse aucune latitude pour amender celui-ci. Ne sont stipulées que les données financières ou le principe d'octroi du DDP.

Il est indispensable d'améliorer ce projet afin que les générations futures ne nous reprochent pas d'avoir offert cet espace unique en plein centre à une société privée.

Tenant compte de ce qui précède, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la minorité de la Commission, composée de Madame Pascale FISCHER, de Messieurs Stéphane BALET et du soussigné recommande au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de ne pas entrer en matière sur le préavis PR18.26PR et de le renvoyer à la Municipalité, afin qu'elle puisse revenir avec un projet plus conforme à l'exigence de limiter le stationnement et les transports individuels motorisés au centre-ville, de maîtriser les finances communales, et de garder la main sur la politique de stationnement au centre-ville.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Malgré un rapport encore plus court que le rapport de minorité, je ne vous ferai pas l'affront de tout le lire, je me contenterai de lire qu'une partie.

Amendements :

Le présent préavis comporte un oubli au niveau des articles pour la partie financière. La Commission des finances en accord avec la commission ad'hoc et la Municipalité, vous propose d'amender les articles 2 et 3 du préavis de la manière suivante :

Article 2 :

Un crédit d'investissement de CHF 15'900'000.- lui est octroyé pour financer la construction du parking, le déplacement et la rénovation des réseaux et des diverses mesures d'accompagnement.

La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 30.133800.18 Réalisation d'un parking souterrain à la Place d'Armes et amortie en 30 ans.

Article 3 :

Un crédit complémentaire de CHF 350'000.- lui est octroyé pour financer le dépassement attendu du crédit d'étude de CHF 2'000'000.- octroyé le 6 septembre 2012 par le Conseil communal (PR12.13PR).

La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 30.931900.12 Projet pour le réaménagement de la Place d'Armes et amortie en 5 ans.

Conclusions :

La majorité de la Commission des finances est convaincue qu'il s'agit d'un important projet pour notre Ville afin de rendre plus attractive pour la population yverdonnoise la Place d'Armes et de créer un poumon vert au cœur de la Cité. Elle considère que le présent préavis représente un pari pour l'avenir de notre Commune malgré des enjeux financiers très importants. Elle vous recommande par 4 voix pour et 2 voix contre, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR18.26PR présenté par la Municipalité et amendé par la COFI aux articles 2 et 3. Merci.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'une demande de non-entrée en matière de la minorité de la Commission.

Demande de non-entrée en matière

Discussion sur la non-entrée en matière

Conformément à l'article 80 de notre règlement, j'ouvre la discussion sur cette demande de non-entrée en matière.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Après des décennies de discussions et de tergiversations, et au terme d'un très long processus, nous sommes enfin parvenus au moment de pouvoir voter sur l'un des projets les plus importants de notre époque : la création d'un parking souterrain mais surtout le réaménagement complet de la Place d'Armes qui retrouvera bientôt ses lettres de noblesse.

Ce sont près de 55 millions de francs qui seront investis par un partenaire privé, limitant d'autant l'augmentation de la dette communale qui, selon les projections, devrait commencer à fléchir d'ici 3 à 4 ans. Et ce n'est pas tous les jours qu'un investisseur privé injecte autant d'argent dans une ville de taille moyenne. Ce partenariat public-privé a fait l'objet d'âpres négociations. La convention assure un siège d'administrateur à un représentant de la Municipalité qui pourra ainsi garder un droit de regard sur l'évolution et le développement des activités de la société chargée de la gestion du parking.

Les opposants au projet tel que présenté par la Municipalité craignent un accroissement du trafic au centre-ville. Qu'ils soient rassurés. Le service de la mobilité va se pencher en détail sur la question afin de favoriser des itinéraires alternatifs et la traversée de la rue des Remparts afin de limiter au maximum les désagréments pour l'ensemble des usagers, piétons compris.

L'augmentation d'environ 200 places de parc n'aura donc qu'un effet très limité sur une hypothétique hausse du trafic. Preuve en est qu'en observant un tant soit peu le parking actuel en surface, on constate que bon nombre d'automobilistes tournent fréquemment dans le secteur en question afin de trouver une place de parc. Avec le projet tel qu'il est présenté ce soir, les véhicules pourront aller directement se parquer sous terre.

Quant aux craintes liées à la pollution atmosphérique, elles ne sont pas fondées dans le cas qui nous intéresse. Les moteurs à essence vont laisser progressivement leur place aux moteurs électriques et on s'en réjouit. Il suffit de s'intéresser un tant soit peu à ce qui se passe actuellement au Salon de l'Automobile à Genève pour s'en rendre compte.

Le parking souterrain prévoit d'ailleurs à terme l'installation de bornes de recharge électrique sur les 1'000 places.

Il est aussi intéressant d'observer ce qui se passe dans d'autres villes suisses, notamment romandes : à titre d'exemple, Neuchâtel, Fribourg et Sion ont fait le pas de construire des parkings souterrains avec suffisamment de places afin de redynamiser leur centre-ville, notamment au niveau économique. Ils ont retrouvé un nouveau souffle. Les commerçants et restaurateurs ne s'en plaignent pas, bien au contraire.

Nous avons donc une occasion unique et historique de pouvoir créer des espaces conviviaux en surface et attirer des personnes qui ont malheureusement perdu l'habitude de venir au centre-ville pour s'y promener, de se restaurer et de faire leurs achats. Ce sont en effet des commerces en zone périphérique qui les ont récupérés. Nous voulons à notre tour regagner ces personnes.

L'accord conclu entre le Parti libéral-radical et le Parti socialiste est raisonnable. Il permettra aux familles yverdonnoises de bénéficier de 100 nouvelles places d'accueil parascolaire. Celles et ceux qui siègent ou ont siégé au Grand Conseil vaudois le savent très bien : de tels accords se concluent régulièrement entre les deux principales forces politiques de notre Canton afin de faire avancer des dossiers politiques. On en fait donc que transposer ce principe au niveau local.

Enfin, un détail piquant. Les plus fervents opposants à ce projet de parking souterrain sont les Verts. Eh bien, il faut savoir qu'à Lausanne, ce sont précisément les Verts qui ont récemment proposé que la ville rachète les parkings du centre pour que la commune en retire les bénéfices. Et de gérer ainsi les 8'000 places de parc couvertes du centre. Et bien Les Verts yverdonnois

seraient dès lors bien inspirés de revoir un tant soit peu leur position concernant le parking souterrain de la Place d'Armes.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR et Centre-Droite vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à soutenir sans réserve le préavis tel que présenté par la Municipalité avec les amendements de la Commission des finances et dès lors d'entrer en matière sur ce préavis.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Les Verts, cohérents avec eux-mêmes depuis le début, disent OUI à l'enterrement de l'actuel parking de la Place d'Armes, mais nous disons NON à ce projet qui est totalement disproportionné, rétrograde et mal ficelé.

Les Verts disent OUI à une Place d'Armes arborisées, piétonne, où il fait bon vivre, où il fait bon s'attarder, flâner, jouer et se rencontrer, mais nous disons NON à ce projet disproportionné qui, avec 25% de places de parc supplémentaires en un seul coup, en un seul endroit, crée un appel d'air du trafic qui ne manquera pas de générer de la pollution et de l'insécurité routière en plein centre-ville.

Les Verts disent OUI aux projets visionnaires et durables, mais ils disent NON à ce projet rétrograde, qui nous lie au-delà des 70 ans du contrat conclu avec le promoteur car quel avenir y-a-t-il pour un parking d'une telle taille en plein centre-ville à l'heure où l'on parle de dérèglement climatique, de fin du pétrole, de voitures autonomes et de car-sharing ?

Les Verts disent OUI aux investissements qui répondent aux besoins et demandes de la population yverdonnoise, mais nous disons NON à ce projet mal ficelé et aux coûts non maîtrisés. Le projet tel qu'il nous est présenté diminue les recettes de la Ville et augmente sa charge financière à long terme sans s'assurer, à l'heure de la mise en place des macarons et du développement de la mobilité douce que le nombre de places proposées réponde réellement à un besoin établi.

Offrons aux Yverdonnois et aux Yverdonnoises, à leurs enfants et à leurs petits-enfants un espace vert pour vivre et se rencontrer et non pas ce projet disproportionné, rétrograde et mal ficelé. Le groupe des Verts vous invite à ne pas entrer en matière sur ce projet et à le renvoyer à la Municipalité de manière à ce qu'elle nous en présente un nouveau plus visionnaire et beaucoup mieux construit. Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le Parti socialiste continue de nourrir des craintes par rapport au projet qui est soumis au Conseil ce soir. Ces craintes portent essentiellement sur le dimensionnement du projet, ses effets sur toutes les formes de mobilité au centre-ville et sur son coût, mais aussi, pour les prochaines années, sur l'impact que ce futur méga-chantier va avoir sur les riverains et les commerçants.

Cependant, soyons clairs, personne au sein du groupe socialiste ne souhaite le statu quo. Le projet de parking souterrain a été initié sous la précédente majorité et figure dans le programme que nous avons présenté à nos électrices et nos électeurs en 2016. La population d'Yverdon mérite de récupérer un bel espace de surface sur la Place d'Armes, comme l'a bien rappelé ma collègue Céline EHRWEIN. Mais aussi dans les alentours puisque de nombreuses places de parc dans tout le centre sont amenées à disparaître. C'est une occasion unique de repenser l'espace urbain de notre magnifique centre historique, y compris à la rue Haldimand ou à la rue de la Plaine.

Depuis la reddition des rapports de la commission ad hoc, le Parti socialiste a reçu des garanties solides sur des aspects importants de ce projet, que ce soit concernant l'accessibilité du centre-ville, la qualité de l'aménagement de surface ou la politique de gestion des places de parc à l'intérieur du parking. Il a également décidé d'assumer sa responsabilité de parti gouvernemental qui doit parfois savoir trouver un terrain d'entente sur un projet qui ne nous convainc pas complètement. Mais surtout, l'objet important qui nous occupe ce soir nous a fourni l'occasion,

sans doute unique dans cette législature, de nous poser une question capitale : de quel futur voulons-nous pour notre Ville ? Pour le Parti socialiste, le futur de cette Ville passe par une politique sociale volontariste, c'est pourquoi il a demandé et obtenu de lier le dossier du parking à un développement extrêmement important de la politique d'accueil de jour de la Ville.

Savoir forger des compromis pour faire progresser ses idéaux est dans l'ADN de notre formation. Cela n'enlève rien aux craintes que continue de nourrir le Parti socialiste et cela se traduira au moment du vote par un certain nombre d'abstentions dans nos rangs. Cependant majoritairement le Parti socialiste ne s'opposera pas à l'entrée en matière, ni au préavis présenté ce soir.

Le Parti socialiste souhaite que ce préavis franchisse une nouvelle étape d'un chemin encore long et à notre Ville d'avancer. Nous souhaitons avec force que ce soit vers le futur qu'elle mérite.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors évidemment c'est probablement le projet le plus important de cette législature. C'est sûr qu'il y a toujours des raisons de ne pas le trouver parfait. Je pense qu'effectivement certains ici auraient voulu 800 places de parc, d'autres ici en auraient voulu 1'200 ou 1'100. Certains auraient voulu un parking souterrain avec zéro place de parc alors ça je peux comprendre que ce soir ils ne seront pas trop contents.

Mais d'une manière générale je salue cette discussion qui s'est faite entre gauche et droite pour aboutir à un compromis qui est dans la pure tradition de la politique helvétique et de la politique vaudoise. Je pense qu'aujourd'hui nous pouvons avancer sur un projet qui a certes encore ses petits défauts, mais je préfère faire partie du Conseil communal qui aura réalisé le parking que de tous ceux qui auront trouvé une raison de ne pas le faire.

Alors le groupe UDC va soutenir ce projet et ainsi que l'accord tel qu'il a été fait et je vous enjoins de faire de même.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Nous votons aujourd'hui, nous sommes invités à voter aujourd'hui sur un montant de CHF 16'000'000.-, soit la part communale du parking souterrain. Nous votons également pour une perte de revenu liée au manque à gagner sur les places de parc. Nous acceptons également l'aliénation, pour 70 ans d'un vaste volume public en plein centre-ville.

Et comme personne ne peut envisager l'idée de laisser le dessus du parking en friche, nous nous engageons implicitement également pour une dépense de CHF 19'000'000.- pour les aménagements de surfaces.

Donc si on ajoute à cela CHF 11'000'000.- de perte de revenu sur les places de parc, calculé sur 20 ans, le risque de dépenser CHF 1'500'000.- en garantie de déficit, on n'arrive pas loin des CHF 50'000'000.-. Et ceci dans un contexte financier extrêmement serré qui ne permet déjà plus de créer des postes nécessaires au bon fonctionnement des services communaux et avec une dette en constante augmentation.

Dans ces conditions, le groupe des Verts estime que le projet aura des conséquences graves sur les finances communales et ne pourra se faire qu'aux dépens d'autres dépenses plus essentielles au bon fonctionnement de ses services.

Et c'est pour cette raison que le groupe des Verts, vous propose de ne pas entrer en matière sur ce projet et de revenir avec un projet plus conforme aux capacités financières de la Ville.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Lorsque j'ai préparé cette intervention j'avais prévu de dire que j'allais m'exprimer au nom du groupe socialiste. Bon comme vous avez pu le lire récemment les choses ont depuis évolué et ce que je vais dire n'engagera que moi en tant que commissaire ayant traité ce préavis. La lecture du rapport de minorité met en évidence plusieurs points essentiels qui ont poussé une partie de la Commission à vous demander de renoncer à l'entrée en matière pour ce préavis.

Tout d'abord ce projet ne peut subir aucune modification. En effet une fois de plus le seul choix laissé à notre Conseil c'est d'accepter le projet ou de le refuser. Durant six séances, vos commissaires ont pu poser leurs questions mais régulièrement la réponse était : si on fait ça le projet ne pourra pas se faire. En ce sens la Municipalité ne nous traite pas comme un partenaire mais comme une chambre d'enregistrement.

Depuis des mois je tente, en vain, d'obtenir de la part de la Municipalité, un document mettant en évidence quelle est sa vision pour notre Ville et quelles sont les priorités fixées sur les projets d'envergure et les impacts que ceux-ci auront sur la vitalité du centre-ville. Pour mémoire, j'avais posé quatre questions dont les deux suivantes :

- L'impact de Kindercity sur les différents projets prévus au centre-ville a-t-il fait l'objet d'une étude ?
- La Municipalité est-elle en mesure de fournir au Conseil communal un document synthétique représentant les différents projets d'envergure afin de nous donner une vue d'ensemble ? Je pense à une espèce de schéma directeur.

Le Syndic avait alors répondu, clairement et sans l'ombre d'une hésitation, oui aux quatre questions que j'avais posées.

Suite à cela nous avons tenté de déposer une motion avec Céline EHRWEIN afin de nous assurer d'obtenir des réponses via le préavis. Là c'est Mme la Municipale Gloria CAPT qui, documents juridiques à l'appui, nous a expliqué que cette motion était irrecevable mais que nous aurions des réponses vis-à-vis des questions soulevées par la motion dans le préavis.

Finalement beaucoup de points obscurs demeurent avec ce projet et nous n'avons toujours pas de garanties par rapport aux soucis suivants :

- Sommes-nous sûr que la fluidité du trafic ne sera pas affectée par la mise en place de ce parking ? Le Concept TIM revu suite à l'initiative de Stop aux bouchons prévoit une diminution de la circulation sur les axes du centre ce qui bien sûr est remis en cause par la mise en place de ce parking !
- Pouvons-nous garantir que suite à la mise en place des 4'000 places prévues à Y-Parc avec une halte CFF, le parking sera encore utile ?
- Pareil lorsque les cadences sur la ligne Yverdon - Ste-croix passeront au quart d'heure et mettront la zone commerciale de Chamard à deux minutes du centre-ville.
- Pouvons-nous aujourd'hui, sans l'ombre d'un doute, dire aux commerçants du centre-ville que ce projet va les avantager, surtout lorsque nous aurons inauguré un centre commercial qui donne juste sur le parking et ceci après trois ans de travaux avec les nuisances qui s'y rattachent.
- Le consortium Marti-AMAG nous parle d'un centre de mobilité plutôt que d'un parking. Ils ont raison de nuancer. Il est fort à parier que les véhicules autonomes vont changer la donne avant 70 ans et la fonction du parking sera différente. Il existe déjà aujourd'hui des solutions de voitures en partage que l'on peut louer via une application.

Si aujourd'hui, comme moi, vous n'êtes pas convaincus que ce projet, qui est probablement le projet du siècle, n'offre pas toutes les garanties nous permettant de donner les clés de notre mobilité pour les 70 prochaines années à une entité privée échappant à tout contrôle démocratique.

Alors vous devez refuser l'entrée en matière pour ce préavis et demander à la Municipalité d'amener ces garanties ou de redimensionner son projet.

Compte-tenu de l'inutilité d'un débat et au vu de l'accord passé entre le PS et le PLR, je suggère d'appliquer l'alinéa 2 de l'article 81 de notre règlement. Je vous le lis en vitesse : sauf les membres de la Commission et ceux de la Municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole tant que qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé le demande. Je suggère à notre Présidente d'appliquer cela, je dois reconnaître que ce n'est pas très facile parce que moi en tant que Président, j'y suis jamais arrivé non plus.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Catherine CARP :

J'ai noté qui a pris la parole et la discussion est toujours ouverte.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

S'il y a un point sur lequel il semble que ce préavis rassemble tous les membres du Conseil communal c'est bien le fait que chacun espère conserver à Yverdon un centre historique vivant et diversifié. Cela avec des commerces grands ou petits qui se complètent, avec une gamme d'entreprises de service qui permettent aux chalands, à l'administré, aux patients comme à tous demandeurs de prestations de ne pas avoir à se déplacer dans d'autres parties de la zone urbaine pour trouver son content.

Celles et ceux qui nous ont précédé dans ce Conseil, ont d'ailleurs posé les bases de l'objet qui nous occupe aujourd'hui. Dans le règlement du plan général d'affectation, le PGA comme on l'appelle, ils ont notamment adopté l'article 119 qui concerne la base de ce préavis PR18.26PR, c'est-à-dire d'encaisser une contribution de remplacement auprès des propriétaires qui ne peuvent réaliser des places de stationnement nécessaires sur leurs propriétés, des places de stationnement prévues pour les occupants de leurs immeubles ou leurs clients.

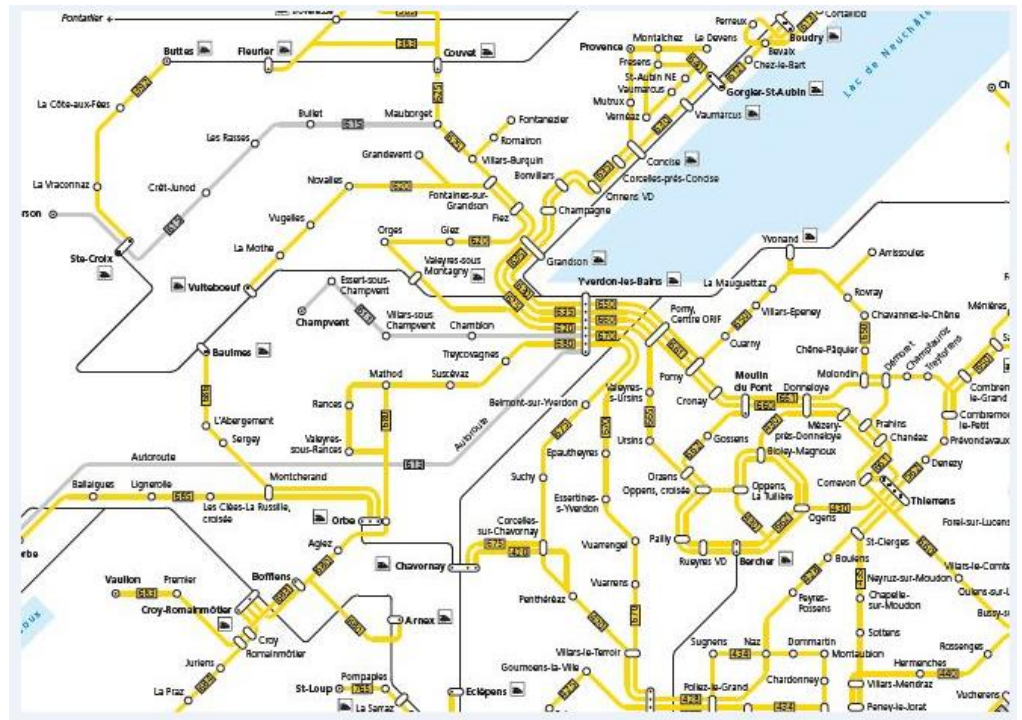
En résumé cette contribution compensatoire de CHF 5'000.- par place a été régulièrement encaissée et le fond de réserve qui figure à ce titre au dernier bilan publié de la Commune d'Yverdon fin 2017, est de plus de CHF 2'600'000.-. C'est donc un devoir pour la Commune d'Yverdon de réaliser cet équipement pour lequel elle dispose d'un fond clairement affecté.

Ceci pour dire que l'idée d'un parking public utile aux clients, aux habitants est loin d'être une invention de ces dernières années, c'est un engagement pris par les autorités communales. De plus, il y a une large volonté dans notre population de garder un centre-ville vivant avec des rues commerçantes attractives. Ceci demande qu'on s'arrête un instant sur la clientèle potentielle qu'on souhaite y rencontrer. Notre Ville, comme cela a été dit, est la capitale d'une région d'environ 92'000 habitants. Yverdon au 31 décembre dernier, comptait 30'200 habitants. En clair, on peut dire que pour relever le challenge d'un assortiment diversifié, la clientèle de ces commerces doit être en nombre, c'est-à-dire régional, afin d'atteindre l'objectif commun cité plus avant. Et cette clientèle régionale doit pouvoir arriver à proximité des commerces pour faire ses emplettes.

J'ai lu dans le rapport de minorité qu'une partie des commissaires estiment ce parking trop grand, et je cite : faire venir 1'000 voitures dans l'hypercentre est une vision passéiste du développement urbain. Plus loin que ce n'est pas en facilitant l'accessibilité en voiture individuelle que l'on promeut les transports publics et la mobilité douce. Les auteurs faisant allusion à l'interface chemin de fer – bus se trouvant juste à côté de l'emplacement prévu pour le parking souterrain. Dans ces mêmes pages on affirme, je cite : qu'il y a une décroissance du taux d'équipement en véhicule qui s'amorce dans les agglomérations de Suisse. Fin de citation. Désolée, on ne peut pas laisser passer cette affirmation pour ce qui concerne Yverdon-les-Bains et sa région. Notre petite AggloY ne peut être comparée aux agglomérations de dimension quatre fois supérieure ou l'offre de transports publics

qui est pléthore est financée en bonne partie par tous les contribuables vaudois, elle est tellement pléthorique qu'on se demande encore si cela vaut la peine de marche.

Dans notre région, nous n'en sommes pas là. C'est plutôt l'inverse et à l'appui de ce qui s'y passe, je termine en vous montrant quatre images que Mesdames les secrétaires vont mettre successivement à l'écran.



Ce schéma est un vrai schéma officiel, il n'y en a pas d'autre ! Il montre la région qu'on peut appeler la « zone de chalandise » des commerces yverdonnois.

Les têtes de lignes, c'est celles qu'on voit allant dans toutes les directions. Mais je crois que de cet espace-là - si on écoute les commerçants - c'est de là que viennent leurs clients. Et ce n'est pas seulement d'Yverdon, nous devons plus penser qu'Yverdon, on doit penser « région ». C'est la région qui fait vivre notre commerce, qui fait vivre nos entreprises. On est plus seulement ici à Yverdon.

Alors c'est très joli comme ça, il y a plein de trucs jaunes : ce sont les lignes de cars postaux qui irriguent toute notre région, mais sur le terrain il se passe autre chose.

Voilà c'est un peu petit mais ça ne fait rien, ce n'est pas le problème.

Je rappelle que d'Yverdon partent des lignes en direction de Thierrens, de Bercher, d'Echallens, d'Arnex, de Chavornay, de Vuiteboeuf, de Mauborget, de Provence et qu'elles irriguent environ cinquante villages ou communes.

Mais il y a un mais : c'est très joli sur le papier... L'horaire affiché, c'est la ligne de Thierrens. Mais le problème, c'est que depuis le mois de décembre, et pour d'autres lignes déjà avant, les cars postaux ne fonctionnent que du lundi au vendredi, c'est-à-dire pour les horaires scolaires, et ça c'est quand même quelque chose qui est réhilitoire par rapport à ce qu'on aimerait. Le samedi et dimanche il n'y a pas de car postaux dans cinquante villages ou communes. Et ça je crois qu'on n'en tient pas compte qu'on a raisonné Yverdon-Yverdon-Yverdon.

	66103	66101	66105	66107	66109	66111	66113	66115
→ Lundi - Vendredi ↓								
Yverdon-les-Bains, gare	7 16	8 46	13 16	16 16	17 16	18 16	19 16	20 16
Pomy, village	7 25	8 55	13 25	16 25	17 25	18 25	19 25	20 25
Cronay, village	7 31	9 01	13 31	16 31	17 31	18 31	19 31	20 31
Cronay, Moulin du Pont	7 35	9 05	13 35	16 35	17 35	18 35	19 35	20 35
Donneloye, poste	7 37	9 07	13 37	16 37	17 37	18 37	19 37	20 37
Molondin, village	7 41	9 11	13 41	16 41	17 41	18 41	19 41	20 41
Démoret, collège	7 45	9 15	13 45	16 45	17 45	18 45	19 45	20 45
Prahins, village	7 49	9 19	13 49	16 49	17 49	18 49	19 49	20 49
Chanéaz, village		9 21	13 51	16 51	17 51	18 51	19 51	20 51
Correvon, village		9 24	13 54	16 54	17 54	18 54	19 54	20 54
Thierrens, poste		9 27	13 57	16 57	17 57	18 57	19 57	20 57
Thierrens, gare routière	7 57	9 29	13 59	16 59	17 59	18 59	19 59	20 59
←								
Thierrens, gare routière	5 49	6 49	12 25	16 55	17 55	18 55	19 55	
Thierrens, poste	5 51	6 51	12 27	16 57	17 57	18 57	19 57	
Correvon, village	5 54	6 54	12 30	17 00	18 00	19 00	20 00	
Chanéaz, village	5 57	6 57	12 33	17 03	18 03	19 03	20 03	
Prahins, village	5 59	6 59	12 35	17 05	18 05	19 05	20 05	
Démoret, collège	6 02	7 02	12 38	17 08	18 08	19 08	20 08	
Molondin, village	6 05	7 05	12 41	17 11	18 11	19 11	20 11	
Donneloye, poste	6 12	7 12	12 48	17 18	18 18	19 18	20 18	
Cronay, Moulin du Pont	6 15	7 15	12 51	17 21	18 21	19 21	20 21	
Cronay, village	6 18	7 18	12 54	17 24	18 24	19 24	20 24	
Pomy, village	6 25	7 25	13 01	17 31	18 31	19 31	20 31	
Yverdon-les-Bains, gare	6 35	7 35	13 11	17 41	18 41	19 41	20 41	
Yverdon-les-Bains	6 48	7 48	13 18	17 48	18 48	19 48		
Payerne 252	7 14	8 14	13 44	18 14	19 14	20 14		
Yverdon-les-Bains	6 45	7 45	13 22	17 57	18 57	19 57	20 57	
Lausanne 210	7 15	8 22	13 45	18 27	19 27	20 27	21 27	
Yverdon-les-Bains	6 53	7 53		17 53	18 53	19 53	20 53	
Genève 150	7 45	8 45		18 45	19 45	20 45	21 45	
<p>Ordre des arrêts: Yverdon-les-Bains: gare, 4 Maironniers, Les Bains, Condémines; Pomy: Centre ORIF, village, collège; Cronay: Le Crêt, église, village, Moulin du Pont; Donneloye: croisée, poste, En Jon; Molondin: village; Démoret: bas du village, collège;</p> <p>Les samedis et dimanches, appelez PubliCar au numéro gratuit 0800 60 30 60. Suppl. prise en charge (CHF 5.-) Cette ligne se situe dans les zones PubliCar 2 et 4. Voir zones et horaires de desserte sur</p> <p>☒ Annonce préalable requise au plus tard 24 h à l'avance au 0848 40 20 40 (selon horaire ci-dessous).</p> <p>☑ Groupes : réservation au 0848 40 20 40 du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00</p>								

Au bas du cliché, vous ne le voyez pas, peut-être pas bien, c'est trop petit, mais je vous le lis : « les samedis et dimanches, appelez PubliCar, numéro gratuit, prise en charge, CHF 5.- ». Ceci en plus du billet bien sûr, et vous devez commander vingt-quatre heures à l'avance : ça ce n'est pas de la mobilité, à mon avis ! Là, le problème est clair, c'est la rentabilité d'une ligne : elle ne peut pas aller deux fois par heure dans les petits villages, partout, et il faut être quand même conscient de cela.

Cependant il faut le dire, ceci a un effet très important et c'est cela qui dément ce que disait M. GUILLARD tout à l'heure, c'est la question de la motorisation des gens qui habitent dans les villages.

Il est évident que quand vous supprimez des courses postales notamment le soir, imaginez un jeune qui -par exemple- fait son « tech du soir » comme on dit - à l'école d'ingénieurs, et qui habite dans l'un des villages environnants, dites-moi comment il fait pour aller faire ça...

STATISTIQUE VAUD

Voitures de tourisme, nbre vhc légers pr 10 hab. au 31.12.17

Lausanne – Ville 3,67

District de Lausanne-moyenne 4,03

Quelques chiffres pour Yverdon et sa région

Moyenne du District Jura-Nord vaudois 5,67

- Yverdon-Ville 4,85
- Yvonand, Orbe 5,5
- Suchy, Donneloye 6
- Giez, Grandevent, Orzens 7
- Bofflens, Cuarny 8


Si on prend la statistique vaudoise de la motorisation, c'est-à-dire des véhicules légers qui sont immatriculés dans les régions du canton, on voit qu'à Lausanne-Ville il y a environ 3,6 voitures pour dix habitants. Ça fait quand même beaucoup parce que ça fait 50'000 voitures immatriculées à Lausanne.

Vous comprenez pourquoi il y a « quelques » parkings souterrains à Lausanne... même avec des métros, même avec des bus, même avec tous les moyens de transports publics, même en ayant toutes les dix minutes des bus ou des moyens de transports publics qui s'arrêtent !

Mais ça vous ne l'aurez jamais ici : il faut le dire, sinon ce serait tricher. Donc Lausanne 3,6 vhc sur 10 habitants et le district de Lausanne en moyenne 4,03/10. Les chiffres pour la région d'Yverdon-les-Bains ? La moyenne du district Jura-Nord vaudois - donc celle des septante-quatre communes, ça fait 5,6 voitures pour dix habitants. Yverdon-Ville 4,85/10, soit environ 14'000 voitures légères.

Pour Yvonand et Orbe c'est 5,5, pour Suchy-Donneloye -qui sont au bout des lignes que je vous ai montrées tout à l'heure, lignes qui ne fonctionnent pas le week-end, on en est à 6 véhicules pour dix personnes. Giez-Grandevent-Orzens des villages excentrés où il y a très peu de passage, 7 véhicules pour dix habitants.

Le record de Bofflens et de Cuarny me semble assez extraordinaire avec 8 véhicules légers pour dix habitants. Donc je crois qu'il faut vraiment faire attention quand on veut faire des projections, c'est tout à fait différent selon où l'on se place.

 Statistique Vaud
Département des finances
et des relations extérieures

Véhicules en circulation par commune, Vaud, 2017
Etat au 30 septembre

District Commune	Voitures de tourisme (1)	Motocycles	Voitures de tourisme pour 1000 habitants
Pour afficher les données par commune, cliquer sur l'onglet des différentes années			
Canton	420 121	58 007	529
Aigle	23 991	2 919	529
Broye-Vully	24 510	2 788	579
Gros-de-Vaud	28 403	4 060	636
Jura-Nord vaudois	51 991	6 353	567
Lausanne	67 001	11 508	403
Lavaux-Oron	35 522	5 226	576
Morges	49 276	6 682	602
Nyon	61 282	7 562	615
Ouest lausannois	36 830	5 103	487
Riviera-Pays-d'Enhaut	40 937	5 755	479
Hors canton	132	37	...
Inconnu	246	14	...

1) Véhicules pour le transport de passagers dont le nombre de places assises n'excède pas neuf personnes, conducteur compris, et dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes.

Source: SAN

Ce cliché, c'est juste pour montrer la situation des districts du Canton de Vaud : nous sommes dans la même situation –pour le district Jura-Nord vaudois- que les districts d'Aigle ou Broye-Vully qui sont aussi entre 500 et 579 véhicules légers pour 1'000 hab. Même Lavaux-Oron -qui est pourtant à mon avis, pas mal irrigué, en est aussi à 576 voitures pour mille habitants.

Et puis - évidemment dans les régions montagneuses, les gens sont obligés de se déplacer de manière individuelle parce qu'il n'y a pas toujours les transports publics qui sont là au bon moment. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il faut être réaliste : notre projet n'est pas seulement yverdonnois, c'est un projet régional... et de la région dépend la vie du centre-ville d'Yverdon.

Je vous remercie de soutenir ce projet, d'entrer en matière et de voter les articles qui sont présentés.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Tout d'abord sur l'analogie qui a été faite tout à l'heure avec des compromis qui sont passés au niveau du Canton, je tiendrai à préciser que les compromis qui sont passés au niveau du Canton se font dans le respect du processus législatif que l'on connaît, les compromis se passent en commission du Grand Conseil, on a vu différents exemples à travers la loi sur l'aménagement du territoire, à travers la loi sur le logement, la loi sur le sous-sol plus récemment, il y a eu un gros travail en commission pour trouver des compromis sur un sujet qui est cohérent, qui présente une unité de matière, là, nous avons un accord sur deux sujets qui n'ont rien à voir les uns les autres, donc je ne parlerai pas de compromis et je ne me permettrai pas d'analogie avec ce qui se passe au niveau du Canton.

Sur les besoins régionaux, Mme ROULET-GRIN personne ici n'a envie d'empêcher les gens de la région de venir à Yverdon-les-Bains. Parce que ma belle-mère PLR peste parce qu'elle ne trouve pas de place de parc devant chez moi le samedi pour venir boire l'apéro, elle finit toujours pas trouver une place de parc dans un rayon de cent mètres et elle fait ces cent mètres avec le sourire sans s'en plaindre. Les gens de la région doivent pouvoir venir encore à Yverdon ici en voiture, c'est très important, je partage votre préoccupation mais ce n'est pas un problème urgent aujourd'hui à régler.

Par contre un problème urgent à régler, là je vous rejoins volontiers, il faut absolument augmenter les cadences des bus régionaux et je me réjouis de votre appel et de votre potentiel soutien pour intervenir au niveau du Grand Conseil sur ce sujet.

Pourquoi nous nous opposons à ce projet, alors différents arguments ont été mis en avant, pour nous c'est un projet du passé, alors on ne va pas vous convaincre, on a bien compris. Mais c'est clairement un projet du passé. 1'000 places c'est à peu près l'équivalent, enfin c'est un peu moins que le parking de la Riponne qui a été construit dans les années 70, il faut quand même qu'on le rappelle. Donc c'est dans les années 70 que Lausanne a considéré que ce projet représentait le projet du futur, nous c'est un 2019 que l'on considère qu'un parking de 1'000 places au centre-ville c'est le projet phare du futur qui va permettre à la Ville de se développer.

Alors on ne va pas vous convaincre, on a compris que pour vous c'était très important de pouvoir construire cet hôtel à voitures au centre-ville qui va nous coûter CHF 50'000'000.-, mais s'il vous plaît respectez notre point de vue. Pour nous ce n'est clairement pas le futur, c'est en décalage total avec ce qui se passe dans toutes les villes romandes, on a cité Neuchâtel, Fribourg c'est des parkings qui sont dimensionnés de façons différentes avec des compensations et des suppressions de places en surface beaucoup plus importantes que ce qui est proposé ici, avec des espaces aussi prévus pour les vélos, ce qui n'est pas prévu dans le projet qui nous est proposé, ce sont des projets qui ne sont pas comparables. Donc pour nous, c'est un projet qui est clairement en décalage avec son temps, alors que dans la plupart des villes, on développe des transports collectifs, on développe la mobilité douce.

A Yverdon, on construit une route et on construit un parking souterrain de 1'000 places au centre. Alors c'est cohérent avec le programme du PLR, donc je ne vous jette pas la pierre c'est effectivement ce que vous avez engagé et ce qui figure dans votre programme, j'ai aucun problème avec ça, et je suis pas surpris que ce soir vous votiez pour ce parking. Vous avez été élus sur ce programme et pour ça, donc je vous en veux pas du tout mais je ne suis pas d'accord avec vous. Par contre, j'ai un peu plus de peine à comprendre que nos alliés socialistes soutiennent ce projet. Mais ça c'est une autre histoire.

Donc un projet en décalage avec son temps qui aussi a été évalué sur des bases un petit peu boiteuses. Il faut quand même rappeler que la seule étude sérieuse en matière de mobilité pour évaluer les besoins de stationnement au centre-ville, est arrivée à la conclusion que les besoins étaient de l'ordre de 600 à 700 places. Alors j'ai beaucoup de respect pour la police du Nord vaudois qui a apparemment mené aussi une étude de ce type. Mais j'estime que la police du Nord vaudois si elle a des compétences très élevées en matière de sécurité, elle n'est peut-être pas le meilleur mandataire pour nous dire quelle politique de mobilité nous devons choisir en Ville

d'Yverdon. Donc la police municipale arrive à 1'100 places, encore une fois j'ai beaucoup de respect pour la police du Nord vaudois mais j'estime que l'étude qui était menée et qui est arrivée à la conclusion que 600 ou 700 places représentaient un besoin suffisant, et plus légitime de ce point de vue.

On a ensuite un coût important qui était évoqué tout à l'heure par mon collègue Pierre HUNKELER, qui s'approche des CHF 50'000'000.- avec une grosse incertitude et là, je me permets de glisser une question à la Municipalité, une grosse incertitude liée à Swisscom, apparemment les réponses n'ont pas été apportées en Commission, on comprend que Swisscom va devoir déplacer une grosse partie de sa fibre optique. On ne sait pas si Swisscom va nous demander des compensations, on ne sait pas si Swisscom va être en droit de nous demander des compensations, il y a manifestement une incertitude là-dessus, on comprend que les juristes de la Commune estiment qu'on est tranquille sur ce point et que Swisscom ne pourra pas demander de compensations. Il y a quand même un doute sur cette question, donc en plus de CHF 50'000'000.- évoqués tout à l'heure, en plus des probables surcoûts liés aux fouilles archéologiques et à la pollution du site qui sont déjà intégrés en partie dans ces CHF 50'000'000.- mais qui vont probablement être plus important, il y a une grosse incertitude sur la facture que Swisscom pourrait nous envoyer, donc sur ce point j'aimerais bien avoir des précisions de la Municipalité.

Petite réponse à mon collègue Maximilien BERNHARD encore, permettez-moi sur la démarche du Vert lausannois, la démarche du Vert lausannois est parfaitement en phase avec ce que défend les Verts yverdonnois. Les Verts lausannois proposent de reprendre en main public les parkings privés parce que leurs redevances sont intéressantes financièrement. Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui nous, au contraire on donne à des privés la possibilité de toucher des redevances importantes pour exploiter un parking. Et à Lausanne, on propose aussi de réintégrer des parkings dans des endroits stratégiques dans la perspective de développer d'autres choses que du stationnement puisque le taux de motorisation baisse dans toutes les villes, et notamment à Lausanne.

Et enfin sur le futur, et bien nous savons qu'il y aura des oppositions, des oppositions assez fortes au projet. L'ATE a déjà communiqué son intention de questionner la Municipalité sur ces différents projets, l'ATE pourrait déposer une opposition, peut-être que d'autres associations le feront.

Il y aura, il y a énormément d'incertitudes sur ce que nous allons trouver sous ce parking. On nous promet un aménagement en surface, que je défends aussi, on nous promet un espace vert mais là on risque de déchanter, non seulement pour les questions financières, cela va nous coûter CHF 19'000'000.- au moins, je ne sais pas où on va trouver l'argent mais aussi pour la promesse de l'espace vert. Puisque sur un parking souterrain, nous n'aurons pas l'épaisseur de sol suffisante pour avoir par exemple des arbres en pleine terre. Donc nous n'aurons pas d'arbres en pleine terre, nous aurons des arbres dans des pots, nous aurons un gazon vert qui donnera l'apparence d'un espace vert mais nous n'aurons pas un véritable îlot de verdure. Et à l'heure d'urgence climatique il me semble important que dans notre urbanisation nous intégrions cette problématique, cette dimension avec des espaces verts de qualité et des arbres en pleine terre.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

On parle beaucoup ce soir du nombre de places qui serait nécessaire et de surdimensionnement d'après ce qu'on entend à gauche et à droite, enfin surtout à gauche pardon excusez-moi !

Rires dans la salle

Et effectivement le rapport de minorité s'inquiète du manque de prise en compte d'une étude de surdimensionnement qui aboutit à la conclusion d'un parking de lors de 600 à 700 places. L'étude de dimensionnement n'est pas clairement référenciée dans le rapport, ce que je regrette un peu, quand on mentionne quelque chose on ferait bien de le référencier pour qu'on sache de quoi il s'agit. Je présume qu'il s'agit du rapport de Christe et Gyax Ingénieurs Conseils SA de juin 2014. C'est un rapport qui a été remis aux commissaires et malheureusement pas à tous les Conseillers. Donc je l'ai relu et ce rapport mentionne effectivement que la réalisation d'un parking de l'ordre de

600 à 700 places devrait répondre aux besoins divers et actuels et futurs liés au projet de bâtiments et de dessertes des activités commerciales du centre-ville.

Mais il faut lire un petit peu plus en détails et pas juste se cantonner aux conclusions. Ce calcul qui arrive à 600-700 places prend en compte une compensation des places supprimées en surface de 360 places. 360 places donc 600 à 700 places avec 360 places supprimées, ça fait une augmentation de 240 à 340 places. 240 à 340 places supplémentaires c'est la conclusion à laquelle arrive ce rapport. C'était un rapport qui a été fait en 2014. Aujourd'hui on ne supprime pas 360 mais on supprime 795 places. C'est-à-dire que si on compense avec ces suppressions supplémentaires on devrait arriver aujourd'hui selon ce rapport, à un parking entre 1'035 et 1'135 places. Donc ce parking selon cette étude n'est pas surdimensionné mais sous-dimensionné.

Malgré tout Mesdames et Messieurs, je vous conjoins à rentrer en matière pour le bien de cette Ville sur ce projet. Merci de votre attention.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

A l'heure où d'autres ville en Suisse et à l'étranger investissent dans la mobilité douce et construisent la ville de demain, celle que tous les urbanistes contemporains et ingénieurs en mobilité prédisent qu'elle n'appartiendra plus à la voiture compte tenu de la généralisation du co-voiturage, des voitures mutualisées, des véhicules autonomes roulant de manière permanente et stationnant à l'extérieur de la ville, Yverdon-les-Bains construit en son centre, un parking de 1'000 places croyant que le trafic motorisé est encore en plein développement.

A l'heure où Yverdon-les-Bains même construit sa route de contournement pour désengorger le centre-ville, Yverdon-les-Bains décide de construire au centre-ville un parking de 1'000 places qui risque d'engendrer bouchons, perte de temps car plus on crée de routes et de zones de parcage, plus on engendre de circulation et donc de bouchons.

A l'heure où nos jeunes sortent dans la rue pour dénoncer le dérèglement climatique et demandent à ce que des mesures soient prises pour protéger la planète et limiter la pollution, Yverdon-les-Bains fait la part belle au trafic motorisé source de nuisances et de pollution en construisant un parking de 1'000 places.

Alors c'est vrai qu'Yverdon-les-Bains c'est parfois un peu le village de gaulois du Nord vaudois, mais là j'ai quand même un peu de mal à trouver un sens à ce contrecourant. Yverdon-les-Bains semble en effet aller à l'envers du bon sens.

Et pourtant on a tous envie de cette image de carte postale en arrivant à la gare d'Yverdon-les-Bains, celle qu'on nous propose d'un espace vert, on a tous envie de restituer cet espace aux Yverdonnoises et aux Yverdonnois qui aujourd'hui est encombré de voitures en surface. On a tous envie d'œuvrer au dynamisme de notre centre-ville en veillant à l'accessibilité des commerces. C'est juste que ce projet de parking tel qu'il nous est présenté arrive peut-être un peu tard. S'il avait été présenté il y a 20 ans en arrière, il aurait été ambitieux, grandiose et aurait pris certainement tout son sens. On l'aurait certainement même grandement applaudi, or aujourd'hui il semble malheureusement un peu déconnecté de la réalité et c'est bien dommage.

Et pourtant c'est bien le seul projet qui nous sera soumis et c'est bien le seul projet que notre Ville verra. Alors à défaut d'autres choses, on devra faire avec. Avec le vœu pourtant en parallèle de développer de manière importante la mobilité douce dans notre Ville car elle en a le potentielle. Et ce serait vraiment dommage de s'en priver.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je suis personnellement, ainsi que dit et répété tout le long du travail en commission, résolument favorable au projet de parking puisqu'il permet d'enterrer enfin les voitures et de créer un bel espace paysager au cœur de la Ville. Je me permets d'ailleurs de rappeler que ce projet a été initié

par une majorité rose-verte sur la base d'un processus participatif mené sous la houlette d'une municipale verte.

Je suis également convaincue que ce parking est trop grand et son emprise trop large. Malheureusement pour moi la majorité de la Commission, et probablement celle de ce Conseil qui représente la population, n'est pas de cet avis. J'en prends acte.

D'autre part, le contrat de DDP tel que présenté est lacunaire. Il induit une réelle perte de maîtrise de la Ville sur la mobilité pour les 70 ans à venir. Maintenant la Municipalité s'est clairement engagée à y introduire les garde-fous qui lui garantiront de garder la main sur la gestion du trafic urbain. J'aurais souhaité que cet état d'esprit constructif et cette ouverture, dont elle et le PLR font preuve, viennent un peu plus tôt, soit en amont de la décision de rédiger le rapport de minorité. J'espère également que le partenaire privé comprendra l'importance capitale que jouent ces garde-fous pour notre Ville. Mais j'aimerais en avoir la garantie.

Comme signataire du rapport de minorité, je maintiens donc mon souhait de non-entrée en matière sur ce préavis et son renvoi à la Municipalité afin qu'elle puisse rapidement revenir vers ce Conseil avec un contrat de DDP cuirassant les mesures liées à la réservation du parking aux clients des commerces, touristes et résidents de la Ville et au maintien du trafic pendulaire en périphérie.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Judith WÜRGLER :

Un des arguments qui a été avancé assez souvent en faveur du parking porte sur le développement de la vitalité du centre-ville. Or chez les Verts nous considérons que cet argument n'est pas concluant. En ce qui concerne l'aménagement de surface, il est évident qu'une liaison facilitée entre la gare et le centre historique pour la mobilité douce est bien venu. En ce qui concerne par contre l'impact positif d'un parking de 1'000 places sur le développement de la vitalité du centre-ville cela est nettement moins évident.

D'abord tout simplement on ne bénéficie pas d'une étude professionnelle qui démontre l'importance du parking pour la vitalité du centre. Ensuite et surtout une étude européenne sur ce thème montre que l'on surestime souvent le rôle des places de parc pour la vitalité des centres. En effet cette étude montre que dans la majorité des villes européennes, dont les villes suisses et notamment Lausanne, seul un petit 30% des personnes qui se rendent au centre-ville s'y rendent en voiture.

En outre, l'étude indique clairement que la tendance générale dans les villes va vers une baisse des déplacements en voiture et une augmentation des déplacements à pied, à vélo ou en transports publics. Il ne paraît donc pas qu'un parking surdimensionné de 1'000 places dont le projet repose sur une idée fautive et dépassée de l'évolution des villes, puisse offrir une solution aux difficiles problèmes de l'attractivité des centres-villes. Merci.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Nous sommes réunis ce soir pour nous prononcer sur le préavis certainement le plus important de ce quart de siècle. Je suis plus prudent que mon collègue Stéphane BALET qui parlait du siècle, j'espère que nos enfants auront d'autres choses à traiter d'ici 2080 ou 2090. Domicilié depuis 35 ans à Yverdon-les-Bains et ayant eu l'occasion, par mes fonctions, de travailler en relation étroite avec les diverses Municipalités qui se sont succédées, cela fait donc des années que, comme la population yverdonnoise, j'entends parler de projets de parking souterrain sous la Place d'Armes.

Le constat est clair chers collègues, mis à part la création d'un îlot de verdure (plus communément nommé « jardin japonais ») dans les années 70, ceci à l'initiative de notre Syndic visionnaire Pierre DUVOISIN, rien de concret n'a été entrepris pour donner à cette place les aménagements qualitatifs qu'elle mérite.

Peu de villes suisses peuvent se vanter d'offrir à leur population et aux visiteurs un immense espace non-construit de plusieurs hectares, idéalement situé entre gare et centre-ville.

C'est sur ce formidable potentiel d'aménagement que j'aimerais insister ce soir car je suis persuadé qu'aucun Conseiller présent ne souhaite voir perdurer cet horrible grand parking à ciel ouvert.

Ce qui est paradoxal c'est que tous nos partis soulignent la nécessité d'un parking souterrain, y compris les auteurs du rapport de minorité et le Parti des verts dont leur Municipale, votre Municipale Marianne SAVARY, avait animé avec compétence et succès un atelier participatif pour l'aménagement de cet espace.

Alors pourquoi ce combat politique autour du dimensionnement du parking et des supposées hordes de véhicules susceptibles d'envahir notre Ville ?

Est-ce pour torpiller le projet comme le laissent entendre certains ?

Ou alors est-ce par idéal, par cohérence avec une ligne politique ?

Quoi qu'il en soit refuser ce préavis ce soir ce serait enterrer définitivement le projet, au lieu du parking !!! Car le partenaire privé n'acceptera pas d'entrer en matière pour le modifier à la baisse, cela a été suffisant dit dans les rapports.

Si ce projet n'aboutit pas nous allons nous retrouver dans la même situation que Vevey où les élus ne sont pas parvenus à un accord pour enterrer les voitures sous leur magnifique place du Marché.

Les opposants souhaiteraient 800 places au lieu de 1'000, je simplifie. Il me semble que le problème est partiellement réglé par le fait que 200 places seront réservées à la location mensuelle pour les habitants du centre-ville et les commerçants. 800 places seront donc disponibles pour l'occupation temporaire.

Les opposants redoutent des problèmes de circulation en prédisant le pire. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un parking lié à de l'événementiel où tous les véhicules arrivent en même temps et repartent après un spectacle ou un match. Ce ne sera ni le parking de Palexpo ni celui du stade de Suisse.

La fréquentation du parking sera répartie sur la journée entre 8h00 et 18h00 comme c'est le cas actuellement et sans les voitures parasites qui tournent cinq fois sur le parking actuel à la recherche d'une place libre, en générant de la pollution.

Les opposants estiment que les entrées et sorties du parking seront problématiques. Je leur suggère d'aller voir et d'aller observer la circulation à l'entrée et sortie du parking Migros d'une capacité de 400 places ce qui n'est pas un petit parking où ils verront que l'accès et la sortie dudit parking construit dans les années 70 ont été très mal conçus. Ils ne correspondent plus aux normes actuelles et pourtant ça roule, si je peux le permettre. Nous n'avons pas constaté ou en tout cas j'en ai pas connaissance, des émeutes dues à des blocages importants de circulation à cet endroit. A cet égard le parking projeté garantira davantage de fluidité dans son accès et sa sortie, en évitant de couper un sens de circulation et des passages piétons comme c'est le cas actuellement à la rue de Neuchâtel.

Les opposants défendent la mobilité douce et les modes de transport alternatifs. Je partage entièrement l'option, excellente solution pour lutter contre la pollution et le réchauffement climatique. Toutefois il faut savoir, cela a déjà été dit ce soir, que les tests puis l'extension des dispositifs de transports alternatifs seront d'abord concrétisés dans les grandes villes telles que Genève et Lausanne, où il y a urgence à prendre des mesures.

Yverdon-les-Bains est un chef-lieu régional au milieu d'un bassin de population rural de 90'000 habitants. Ce n'est pas demain, ni après demain que les citoyens de Fiez ou de Molondin pourront venir faire leurs courses à Yverdon en navettes électriques automatiques.

Pour conclure, je vous invite, chers collègues, à oublier ce soir nos querelles politiciennes qui n'intéressent personne en dehors du microcosme politique auquel nous appartenons.

Nous devons affirmer clairement notre volonté de voir cet ambitieux projet enfin aboutir. C'est le vœu de la majorité de nos habitants et, ce soir, c'est sans hésitation que j'accepterai ce préavis en tant que citoyen de notre belle Ville.

Applaudissement

Mme la Présidente Catherine CARP :

J'ai encore huit demandes de parole. Alors je commence par M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Le réaménagement de la Place d'Armes était une occasion en or pour développer le centre-ville, pour le rendre plus accueillant, plus dynamique et plus attractif pour les Yverdonnoises et Yverdonnois. Or le projet présenté par la Municipalité créera une forte augmentation du trafic avec plus 25'000 véhicules par jour sur la rue des Remparts, isolant ainsi la nouvelle Place d'Armes du centre-ville historique. Cette augmentation aura de lourdes conséquences sur la qualité de l'air, notamment sur les concentrations en particules fines et en ozone qui dépassent déjà régulièrement les valeurs limites à Yverdon et affectent la santé des habitants.

L'augmentation du bruit induit par ce trafic concentré en un seul point aura également des impacts non négligeables sur la santé des riverains. Finalement le trafic sera surchargé sur ce tronçon avec plus de bouchons aux heures de pointes et des investissements massifs seront à prévoir pour le réaménagement des accès au centre-ville. L'attractivité des commerces du centre-ville, loin d'être stimulée, sera affectée par ces nuisances et les accès difficiles.

Comme la Commission l'a reconnu unanimement, la nouvelle rue des Remparts inondée de ce trafic ne sera pas agréable pour les clients et ne permettra pas aux commerces la bordant de se développer.

Afin que la Municipalité puisse revenir avec un projet de développement du centre-ville accueillant et pour limiter l'impact du trafic sur la qualité de vie des Yverdonnois et sur les finances déjà sous tension de la Ville, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous vous invitons à suivre le rapport de minorité et à ne pas entrer en matière sur le préavis tel que proposé.

M. le Conseiller Denis GONIN :

Mme ROULET-GRIN nous a parlé de la région pour ce qui est des transports publics. M. DALL'AGLIO nous a parlé de Fiez et de Giez. Moi je vous parle de Gressy.

Gressy c'est l'autre bout d'Yverdon et nous sommes soumis exactement aux mêmes conditions que ces autres villages de la région. Donc pour nous, si nous voulons venir faire nos courses en transports publics le samedi matin à Yverdon, nous devons partir le vendredi soir, passer deux nuits à l'hôtel à Yverdon, je pense que c'est peut-être bien pour le service de l'hôtel, et rentrer le lundi matin. Après quoi je pense qu'il faudra nous dépêcher d'aller travailler. Voilà donc pour ce qui est des transports publics, nous ne sommes pas tous à la même enseigne. C'est pour ça que nous avons besoin d'un parking pour pouvoir nous déplacer.

Certes, on ne se déplacera pas toujours avec du fuel comme aujourd'hui mais on se déplacera certainement, très prochainement, avec de l'électricité ou d'autres moyens. Donc je pense que cette pollution ce n'est pas forcément lié au parking. Le parking, il faut le voir comme un moyen d'aller plus loin. Voilà.

Mme la Conseillère Morgane BALET :

Alors il faut que je vous avoue, j'ai deux déception ce soir. La première c'est que ce n'est pas la première fois qu'on voit un sujet avec autant d'importance et que l'un des arguments qu'on nous soumet pour le voter, c'est que si on ne le vote pas maintenant et ben cela sera difficile de le revoter plus tard ou pas possible. Donc ça j'avoue que ce n'était pas l'idée que je me faisais de base de la démocratie.

Le deuxième c'est que j'avais préparé un magnifique texte avec plein d'arguments pour le sujet du surdimensionnement, à mon avis, du parking mais que la plupart de mes arguments ont déjà été expliqué ce soir.

Je voulais juste revenir sur le fait que, sur un des arguments que j'avais pris et qui n'a pas encore été dit, c'est que souvent quand je passe devant, quand je vais à la gare pour aller prendre le train, je vois effectivement que les places de parc sur la rue de la Plaine et à la gare sont pleines. Cependant, les places de parc vers l'office du tourisme ou sur les deux côtés de la Thièle, elles sont inoccupées ou il y en a quelques-unes qui sont libres. Donc comme l'a dit Monsieur le Conseiller Maximilien BERNHARD, il y a beaucoup d'automobilistes qui tournent et qui ne trouvent pas de places de parc, donc est-ce que le rendre visible ne suffirait-il pas à résoudre une partie du problème ? Parce que en effet avec le parking souterrain, les conducteurs trouveront facilement les places, donc voilà.

C'est pourquoi donc en plus de tous les arguments qu'on déjà été soumis, je vous invite à suivre le rapport de minorité et de ne pas entrer en matière sur ce préavis, afin que la Municipalité puisse revenir avec un projet mieux dimensionné et ce de nouveau, à mon avis.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je serai bref puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. J'aimerais juste revenir sur ces questions de proportions si on fait une simple règle de trois, nous avons environ 8'000 places couvertes au centre de Lausanne pour, allez prenons le grand Lausanne 250'000 habitants donc ça fait environ un pour, 1'000 places pardon pour 30'000 habitants, on est pratiquement exactement dans les mêmes proportions sur Yverdon.

Donc je le réaffirme le groupe PLR et Centre-Droite dit « non au statut quo » et « oui à un projet bien proportionné pertinent et bien ficelé ».

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors j'ai entendu beaucoup d'arguments ce soir, certains ont été dit plusieurs fois finalement. Finalement on voit qu'on a deux camps qui se créent, celui des amaxophobes qui de toute façon n'entrera pas en matière et puis qui nous prédisent peu d'avenir avec la voiture. Alors je peux les rassurer sur une chose, c'est que si effectivement dans 30 ou 50 ans les gens n'ont plus de voitures, et bien on pourra faire une belle discothèque dans ce parking. Voilà, cela ne sera pas un espace qui sera perdu. Merci.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors oui M. RAMCHURN on pourra peut-être faire une discothèque voire des places d'accueil parascolaire c'est une autre possibilité aussi. J'aimerais dire au chef du groupe socialiste qui tout à l'heure a essayé de nous convaincre et je dois malheureusement lui dire que c'est raté, il n'a pas réussi à nous convaincre, peut-être par contre qu'il a réussi à se convaincre que le virement de bord de son parti est une chose qui est cohérente et qui est correcte mais je le laisse juger de la chose.

Sur la question de l'impact régional j'ai déjà dit tout à l'heure, mais encore une fois notre volonté n'est clairement pas d'empêcher les gens de la région de venir en Ville d'Yverdon-les-Bains. Aujourd'hui les gens de la région peuvent venir en Ville d'Yverdon-les-Bains, j'ai des

connaissances, des proches j'en ai cité tout à l'heure qui viennent en voiture tous les samedis à Yverdon et qui se parquent à Yverdon. M. GONIN si vous devez partir un jour, le vendredi pour pouvoir venir faire vos courses le samedi matin à Yverdon, ben venez sonner chez moi, je vous hébergerai volontiers sur un canapé, il n'y a aucun souci.

Enfin autre élément, avant dernier élément sur la règle de trois qui nous a été proposée par notre collègue Maximilien BERNHARD, c'est justement ça le problème. C'est qu'on ne fait pas une politique de mobilité à partir d'une règle de trois, une véritable politique de mobilité ça se fait sur des études sérieuses, en tenant compte de facteurs qui sont multiples en tenant compte d'enselement de la densité mais aussi la desserte en transports collectifs, des autres possibilités de se déplacer en ville. On ne fait pas des comparaisons, une politique de mobilité avec une simple règle de trois.

Et je finirai là-dessus et j'insiste vraiment sur ce point, on nous promet en surface un espace vert, rutilant qui ressemblera à une carte postale mais cela ne sera probablement pas le cas. Nous aurons probablement un espace minéral sur ce parking car nous ne pourrons pas planter d'arbres en pleine terre, je tiens à le rappeler, sur dalles on ne peut pas planter d'arbres en pleine terre, nous aurons donc des arbres dans des pots.

On est confronté à cette problématique dans plein de plans de quartier, notamment en ville de Genève, et je peux vous dire que sur des dalles il n'est pas possible, à moins d'imaginer d'y entreposer quatre mètres de terre, ce dont je doute compte tenu de la charge que cela représenterait. On ne va pas avoir un espace vert rutilant avec des magnifiques chênes dans cet espace mais on aura probablement un espace minéral.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Sur la base de la superficie et de la profondeur du DDP, c'est près de 150'000 m³ de terre qui devront être évacués pendant la construction du parking. Le désapprovisionnement de cette terre entraînera le trafic d'environ 20'000 camions pendant près d'un an dans toute la Ville. Est-ce que la Municipalité a anticipé toutes ces nuisances ? Est-il prévu d'imposer le transport par rail depuis la gare d'Yverdon plutôt que de faire souffrir notre population, déjà bien affligée par le bruit du chantier de la route de contournement ?

J'aurais une autre remarque. Quel impact auront les rejets atmosphériques d'air pollué issus des ventilateurs de cet immense parking sur les habitants et les écoliers du Collège de la Place d'Armes ? Est-ce que vous prévoyez des échantillonneurs de polluants dans la Cour d'école voisine ? Et une dernière remarque, moi j'espérais que le parking serait transformé en salle pour la culture des champignons et je suis extrêmement déçu par ce que j'ai entendu.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Beaucoup de choses ont été dites, je vais en dire certainement une partie, ma collègue Gloria CAPT une autre partie, je vais peut-être parler de généralités.

Il a été dit, c'est vrai, que nous attendons ce parking depuis longtemps. On attend aussi surtout le retour de la zone verte dessus cette Place d'Armes et pas seulement la problématique du parking. Des années en arrière, il y avait une zone verte dans cet endroit-là et c'était fort agréable d'ailleurs. La Municipalité a suivi l'idée de la Municipalité précédente, encore une fois cela a été dit, et donc nous avons poursuivi les études qui avaient été lancées. Je vous rappelle que l'étude sur la partie supérieure a été lancée par l'ancienne Municipalité, certes à laquelle j'appartenais, mais enfin pour dire que ce n'était pas la même majorité. Et cela a débouché sur ce projet qui est affiché depuis fort longtemps au dos de la station des taxis et on se demande effectivement si un jour on aura la chance de le voir.

Alors oui, on peut avoir la chance de le voir maintenant parce qu'on a fini les études qui sont nécessaires pour pouvoir mettre en place ceci. Alors c'est vrai qu'à l'époque on a lancé un concours urbanistique pour la partie supérieure. Et la difficulté c'est que personne ne s'était occupé de la partie inférieure. Parce qu'on a bien imaginé que si on allait refaire la Place d'Armes, il fallait évidemment mettre les voitures quelque part et on va les mettre dessous.

Alors vous nous dites, en tout cas une partie, ce parking est surdimensionné, la Municipalité ne considère pas qu'il est surdimensionné. Mettre 200 voitures supplémentaires à cet endroit-là, ce n'est pas une folie. On va construire pour des années, cela veut dire qu'une fois qu'on aura fait ces travaux dans 5 ans, 6 ans et bien peut-être qu'on sera déjà en difficulté. Rappelez-vous vous avez cité pour certains le parking de la Riponne. Le parking de la Riponne à peine fini, il a fallu l'agrandir et l'agrandir c'est-à-dire en faisant les travaux souterrains très coûteux de reprise en sous-œuvre et donc de mettre un étage en version inférieur. Ce n'est pas ça qu'on veut faire c'est pas raisonnable. Donc de prévoir, gouverner on nous dit c'est prévoir, c'est prévoir l'avenir c'est bien pour ça qu'on met que 200 places.

Alors on ne va pas faire une bataille de chiffres, de savoir, disons si on aurait même pu aller plus haut tel que j'ai pu l'entendre. Les 1'000 places c'est donc l'accord que nous avons pris avec le partenaire qui sont Marti-AMAG. Pour ceux qui ont assisté, évidemment ce n'est pas tout le monde dans le cadre des explications de nos partenaires, qui ont une grande expérience de la construction de parking souterrain, et bien ils imaginent déjà aussi l'avenir. Qu'est-ce qu'on va faire si les modes de mobilité changent ? Si les voitures changent ? Elles deviennent électriques, elles deviennent sans chauffeur, comment cela va se passer.

Et donc ces espaces au cœur des villes vont servir de hub de mobilité, et donc transformables. Alors certainement pas en crèche, en tout cas moi je ne souhaiterais pas mettre des enfants dans une partie qui ressemble à un parking souterrain, je pense que cela ne mérite pas ça du tout. Mais dans le secteur de l'accessibilité du centre-ville c'est une des clés pour que les gens y viennent encore.

Regardez les comportements, regardez les comportements des gens, on a eu toutes les peines et on a encore de la peine maintenant à garder les commerces au centre-ville parce que la commodité fait que les gens vont dans des grands centres commerciaux en périphérie. Et les grands centres commerciaux l'ont compris. Ils l'ont compris parce qu'avant il n'y avait que de l'alimentaire et maintenant vous trouvez tout. Toutes les boutiques, toutes les boutiques possibles, on n'est plus obligé de venir sur les centres-villes. Et il faut que l'on permette aux gens d'accéder pour pouvoir venir dans les centres-villes vivre, se déplacer et avoir surtout du plaisir.

J'ai entendu aussi coûts mal maîtrisés, je ne sais pas ce qui vous fait dire que les coûts sont mal maîtrisés, je pense plutôt qu'ils sont bien maîtrisés, je pense qu'ils sont surtout bien négociés. Imaginez d'avoir un partenaire qui vient mettre CHF 55'56'000'000.- à notre place pour faire un parking, après évidemment qu'ils vont avoir des retours. Est-ce que vous mettriez vous CHF 55'000'000.- sans avoir de retour ? Non donc c'est normal qu'il y a, comme dans tous secteurs d'investissements, et bien un retour sur investissement qui a été largement débattu et défendu par les représentants de la Ville, qu'ils soient municipaux ou les services de la Ville.

On nous a dit aussi aucune modification, vous ne nous laissez pas le choix. Mais bien sûr c'est comme quand on vous met un collège disons à disposition, le projet est fini, il a un coût, il a été développé par les différents partenaires et puis évidemment, à part quelques aménagements ou amendements qu'on pourrait avoir, le projet est global. C'est ce qu'on nous demande, on nous demande un projet ficelé, bien maîtrisé avec des coûts bien répartis et on pense que si on doit en mettre CHF 2'500'000.- et que les autres en mettent CHF 56'000'000.-, nous on considère que c'est bien réparti, je ne suis pas sûr que disons mathématiquement tout le monde peut penser la même chose.

On nous dit aussi on ne sait pas ce que vous allez faire avec tous vos projets. Combien cela va coûter, quand on va les faire. Mais on vous l'a dit, on vous le répète, regardez, regardez le plan des investissements de la Ville, il n'y a pas un projet qui sort au niveau de la Municipalité sans qu'il

soit pas en rapport avec le plan des investissements. On connaît les coûts, on connaît les dates, on connaît les totaux. Et le plan des investissements, je vous le rappelle, débouche sur le plafond d'endettement d'une commune valable pour une législature et donc, notre plafond d'endettement validé par les instances cantonales sont basés sur le plan des investissements. Alors on le sait, on a une courbe montante, on est dans la phase montante et puis à partir de la fin de l'année, l'année prochaine, on va redescendre au niveau des investissements colossaux qu'on a compris, qu'on a eu ces dernières années et que vous verrez d'ailleurs au niveau du rapport sur les comptes 2018.

Je partage aussi l'avis du Conseiller Gildo DALL'AGLIO, je vois mal des hordes de véhicules venir envahir le centre-ville, pas simplement de mettre les voitures dessous, les voitures que l'on a actuellement, donc on met, on va mettre les voitures dessous avec une petite réserve. Petite réserve de 200 places. Pourquoi une petite réserve aussi, mis à part l'avenir si nous faisons le bâtiment Front-Gare que nous souhaitons et bien ce bâtiment Front-Gare va, devrait attirer du monde. On va mettre des cinémas, on va permettre au service culturel de se développer, on devrait mettre le Musée de la mode. Donc évidemment on espère que ça marche et qu'on puisse accueillir des gens, pas tous venir en train ou en difficulté comme les gens qui viennent de Gressy. Accessoirement je rappelle qu'on a fait un petit arrangement avec Gressy qui nous permet de régler cette difficulté en n'ayant un contrat avec des taxis, tant qu'on ne trouve pas autre chose.

Alors je ne vais pas encourager les gens accessoirement à aller tous chez M. VENIZELOS parce que peut-être que ça va être compliqué si tous les gens de la région qui veulent venir et qui ont des difficultés, à moins que vous ayez une grande maison, M. VENIZELOS, mais disons c'est certes généreux mais certainement pas tout à fait possible pour tout le monde.

Et puis quelque chose m'a interpellé dans votre déclaration M. VENIZELOS que vous dites et bien il n'y a pas unité de matière. Alors on ne va pas faire le débat de savoir Parti socialiste - PLR puisqu'on parle d'un parking. Mais vous dites qu'il n'y a pas d'unité de matière, aux Cantons quand ils font quelque chose il y a unité de matière. Je rappellerai peut-être M. le Conseiller la RIE III vous m'expliquerez où il y a une unité de matière au niveau de l'accord de la RIE III, quand on parle des problèmes des entreprises, quand on parle des problèmes des avantages qu'on veut mettre dans différentes catégories sociales et il y a pas du tout d'unité de matière dans ce secteur-là, c'est pas pour autant que cela ne s'est pas fait. Le bon sens fait que des fois, on doit trouver une unité de matière qui nous convienne et en l'occurrence c'en est une.

Et puis la place. J'ai entendu « ça ne va pas pousser », ça ne va pas pousser, pourquoi ça pousserait pas ? Cinquante centimètres de terre donc c'est largement de quoi pouvoir faire pousser en tout cas de l'herbe, c'est vrai les grands arbres il faudra les mettre en périphérie, mais si vous regardez le projet ils sont en périphérie du parking, et donc pas où il y a les dalles et il y a aucun problème pour faire un aménagement de qualité dans ce secteur-là et c'est bien comme ça que ça va se faire et les différents partenaires y travaillent déjà.

Et pour la partie supérieure, je vous dirai, mais critiquez pas un projet qui n'est pas sorti ! Vous avez les soucis, on a les mêmes soucis. On a envie de faire aussi en sorte, on l'a dit, on le répète, au niveau de la Commission que quand on va sortir du parking pour aller sur le centre-ville, il faut qu'il y ait un phasage, un passage de qualité qui soit tranquille, qui soit paisible. Ce n'est pas un système de toréador avec les bagnoles, essayer de passer entre les voitures. Donc il va falloir que l'on trouve avec les aménagements, avec nos mandataires, une qualité de transition à ce niveau-là, c'est bien quelque chose que l'on veut faire. Et rendez-vous compte la chance que l'on va avoir, mais vous allez pouvoir y participer, vous allez pouvoir mettre aussi vos idées puisqu'on aura certainement l'occasion de pouvoir en débattre de ce que l'on va vouloir mettre sur cette place.

Alors évidemment le coup de la discothèque, je ne suis pas sûr M. RAMCHURN, je suis sûr qu'on la mettra pas dessus, dessous j'espère que ça marcherait au point qu'on ne devra pas mettre une discothèque, certes c'est peut-être qu'il faudra qu'on trouve un emplacement à Yverdon mais on a certainement plein d'exemples qui existent au niveau des villes où on a des espaces verts. On a des petits endroits pour s'arrêter pour boire un café, pour laisser les enfants jouer mais rendez-vous compte ce n'est pas de la vue de l'esprit, c'est de la vue que l'on peut décider ce soir.

Et donc c'est important que le Conseil communal, que vous Mesdames et Messieurs puissiez dire soutenir cette démarche, ce grand travail qui a été fait par la Municipalité, par les Municipalités successives on pourrait même le dire et puis qui débouche maintenant sur un contrat qui a été discuté âprement, âprement par les différents services et dont ceux de Mme CAPT, avec des mandataires de qualité. On pense qu'on a un excellent contrat, un excellent projet, des excellents projets.

Et puis arrêtez de nous dire que cela va coûter des dizaines de millions en surface et chaque fois d'arrondir à la fourchette supérieure, on vous a dit ça coûte dans le préavis CHF 38'000'000.-, vous êtes à 50, vous pouvez arrondir à 60 ou à 70 si vous voulez faire peur, ce n'est pas ça le problème. Le problème est pas là, on a une participation effectivement de CHF 2'500'000.-, ensuite pendant 10 ans une garantie de déficit de CHF 150'000.- et c'est tout. Alors on va se concentrer sur la partie supérieure et puis on devrait avoir pour autant que vous le soutenez, évidemment un projet de qualité.

Maintenant je vais peut-être laisser la parole à Mme CAPT pour poursuivre les positions municipales.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut faire quelque chose au centre ville. Tout le monde s'accorde à dire qu'à l'heure actuelle, il y a un problème de dévitalisation du centre ville.

On nous a parlé de vision M. le Conseiller VENIZELOS vous nous avez dit qu'elle est votre vision de la Ville. Et bien la vision de la Ville, nous vous l'avons présentée dans le programme de législation et la vision du centre-ville nous vous la présentons aujourd'hui. Nous vous la présentons aujourd'hui avec un projet de parking souterrain pour 1'000 voitures, avec un futur projet d'aménagement du dessus de la Place d'Armes avec un parc magnifique au centre ville, avec un projet Front-Gare qui doit suivre et qui est travaillé en parallèle pour rendre attractif ce centre avec un bâtiment multifonctionnel qui doit contenir des cinémas, la bibliothèque municipale, peut-être le Musée de la Mode, quelques bureaux, un centre commercial qui doit attirer un des grands acteurs commerciaux de la Ville, peut-être Manor, peut-être un autre acteur. Certainement nous l'espérons Manor. Pourquoi ? Parce que dans ce projet que nous avons avec les partenaires avec lesquels nous avons discuté, et Manor en est un, et bien nous nous rendons compte que tout cela est en synergie. On ne peut pas faire l'un sans l'autre. Et il n'y a pas de concurrence, contrairement à ce qui a été entendu par l'un d'entre vous. S'il y a un centre commercial, cela ne fait pas concurrence aux commerces du centre-ville, de la rue du Milieu, de la rue du Four, de la rue du Lac. Nous veillerons et nous ne voulons pas naturellement que ce soit les mêmes commerces d'un côté de la place et les mêmes commerces de l'autre côté du centre-ville. Bien entendu que non. Dans notre vision se sont des complémentarités. C'est un centre commercial avec des boutiques, comme vous pouvez le voir à Vevey, comme vous pouvez le voir dans pas mal de villes, et puis d'autres commerces au centre-ville. C'est une synergie, une complémentarité autour d'une place qui sera la Place d'Armes.

Voilà notre vision du centre ville et je pense que nous en avons une qui n'est peut-être pas celle de certains d'entre vous c'est possible et c'est votre droit, tout à fait, mais c'est la vision que nous vous présentons. Ne venez donc pas dire que nous n'avons pas de vision.

Mais imaginez-vous bien que si tout à l'heure, lors du vote, le parking souterrain ne passe pas, imaginez-vous bien que rien ne se fera ! Vous ne pouvez pas nous dire, nous ne voulons pas de votre parking, et nous demander ensuite de faire par exemple, un parc sur le dessus pour faire quoi des voitures ? Pour les mettre où ? Mais je ne peux pas vous dire parce que nous n'avons pas fait d'études là-dessus bien entendu, puisque ce n'est pas le projet que nous vous présentons. Nous vous présentons un projet complet. Un paquet complet avec une multitude de différentes choses qui forment une complémentarité.

Cela veut dire en clair que si le parking souterrain ne se fait pas, nous ne nous engagerons pas dans un parking, dans un parc sur le dessus parce qu'un jour d'autres viendront faire un parking

souterrain et cela serait une aberration de dépenser autant d'argent pour dans 10 ans, 15 ans, faire un parking souterrain et re-dépenser des dizaines de millions éventuellement, cela serait une totale hérésie.

Et si nous ne faisons pas cela, et bien nous ne ferons pas le Front-Gare non plus. Parce que pourquoi faire le Front-Gare puisque c'est pensé dans une globalité dans la vision que nous avons et que nous vous présentons. Par voie de conséquence, nous ne ferons pas ce Front-Gare. Nous ne continuerons pas des études, nous ne continuerons pas à y passer des centaines d'heures, voire des milliers comme cela a été le cas jusqu'à maintenant, tant par les collaborateurs des différents services qui ont travaillé ensemble et en équipe, qu'avec nos mandataires.

Et puis ne venez pas dire non plus que tout ça, ça n'est rien, que ça n'est pas pensé, que ça ne coûte rien. Tout cela, tout ce que nous vous présentons cela a coûté énormément d'argent bien entendu. Chaque étude coûte énormément d'argent. Chaque petite étude coûte tout de suite 30, 40, 50 milles francs et ne venez pas nous dire non plus que nous ne sommes pas prêts, que nous n'avons pas fait suffisamment d'études. Nous avons pensé, essayer de penser à tous les aspects du projet et nous avons fait des études sur tous les aspects du projet. Et oui, bien sûr, il y a des incertitudes et il y en aura toujours. Bien sûr que je ne peux pas vous dire avec certitude qu'est-ce que le sous-sol renferme. Je ne peux pas vous dire avec certitude si on trouvera une barque romaine, on en doute, mais je ne peux pas vous le dire, bien sûr que non, même si nous avons fait des dizaines de carottages sur la place. Et bien oui, nous vous l'avons dit, nous avons trouvé des poteries, quelques ossements, mais nous ne pouvons pas vous dire si nous avons passé à côté de quelque chose de majeur. Alors oui il y a des incertitudes, bien sûr qu'il y a des incertitudes, Dans tous projets majeurs, il y a des incertitudes.

Swisscom est-ce que c'est une incertitude ? Non je suis d'avis que ça n'est pas du tout une incertitude. Nous avons un contrat de servitude avec Swisscom qui est très clair et qui dit que nous pouvons leur demander de déplacer leurs installations, lignes téléphoniques et fibres optiques à leurs frais. Il n'y a pas d'incertitudes. Bien sûr, cela n'empêchera pas Swisscom de ne pas être d'accord. Cela les regarde de prétendre que la loi ultérieure s'applique. Et bien c'est faux et ils le savent. On a reçu un courrier qui démontre parfaitement qu'ils le savent. Peut-être qu'ils se bagarreront quand même, tout le monde se bagarre même quand ils ont tort. Donc, ils se bagarreront peut-être. Mais je peux vous dire que Swisscom n'est pas une incertitude et qu'il y a un contrat de servitude qui nous permet de dire que c'est à Swisscom de payer.

Enfin je dirai, puisque cela a aussi été entendu, j'ai entendu que ce parking était surdimensionné. Je rappelle que sur le parking de la Place d'Armes, il y a actuellement 410 places. Que sur le périmètre, c'est-à-dire, le périmètre immédiat, je veux parler de la rue des Remparts, je veux parler de la petite route qui longe la promenade Auguste-Fallet, des différents parkings autour, le tout fait 731 places. 731 places de parc que nous allons supprimer. Il faudra donc encore en supprimer 64 puisque nous ne sommes engagés à en supprimer 795. Donc en réalité, nous créons 205 places supplémentaires. 205 places supplémentaires quand nous pensons faire un bâtiment multifonctionnel avec cinémas, avec bibliothèque municipale, avec un musée, avec des bureaux, avec un centre commercial, que nous voulons redynamiser le centre ville, je ne pense pas personnellement que ce soit excessif. Et les services ne pensent pas que ce soit excessif et les investisseurs qui sont des spécialistes reconnus tant dans la construction que dans la gestion de parking, ne pensent pas que c'est surréaliste et surdimensionné. Du reste, le penseraient-ils qu'ils n'auraient pas signé le contrat de partenariat public-privé. Ils n'auraient du reste même pas soumissionné s'ils avaient pensé que c'était une hérésie totale de faire un parking à 1'000 places. Je vous rappelle que nous avons signé un contrat avec des acteurs reconnus dans ce domaine pointu, qui sont d'immenses spécialistes et qui pensent que c'est tout à fait viable.

Et j'ai aussi entendu qu'il n'y aurait peut-être plus de voitures à l'avenir. Alors, pour l'instant, c'est de loin pas prouvé. Et je pense que c'est faux. Je pense que des voitures diesel et autres, il n'y en aura plus un jour, je pense que c'est vrai. En revanche je pense que les gens n'abandonneront pas la voiture, en tout cas pas dans les prochaines 10, 20, 30 ans, parce qu'ils auront des voitures électriques. Et aujourd'hui, je voulais le mentionner, mais quelqu'un l'a mentionné, c'est vrai de dire que le Salon de l'Auto est un baromètre, est un bon baromètre. Au Salon de l'Auto, vous l'avez

entendu aux nouvelles ou lu dans les journaux comme moi, à l'heure actuelle il n'y a quasiment que des présentations de voitures électriques. Pourquoi ? Parce que c'est la voiture que nous allons utiliser dans un tout proche avenir. Et ces voitures électriques vont déculpabiliser les utilisateurs et en les déculpabilisant, mais oui, en les déculpabilisant et bien ils continueront à l'utiliser et je suis même certaine, qu'ils en utiliseront encore plus qu'à l'heure actuelle parce qu'ils seront déculpabilisés de pouvoir utiliser une voiture électrique. Et ça c'est l'être humain, l'être humain est comme ça.

Par voie de conséquence, je suis absolument convaincue qu'un parking à 1'000 places, c'est de loin pas surdimensionné et de plus, à supposer que dans 50 ans ou dans 100 ans, il y ait une autre forme de mobilité, il y en aura sans doute une autre, parce qu'il y a une telle évolution de technologies et tellement d'inventions, et bien cette autre forme de mobilité, il faudra bien la mettre à quelque part. Je suis convaincue que le parking, tel qu'il est pensé par les investisseurs, permettra d'en faire autre chose. Il permettra d'y mettre une autre forme de mobilité. Par voie de conséquence, quelle que soit la forme de la mobilité, elle trouvera sa place dans ce parking que nous souhaitons construire et que nous souhaitons voire voter.

Par voie de conséquence, je vous enjoins à refuser la non entrée en matière et à voter pour ce parking souterrain, pour la redynamisation du centre ville et pour une certaine vision du centre ville.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Je joins sûrement nos alliés les Verts et les autres collègues du Conseil sur le besoin d'enterrer les voitures et je trouve même étonnant que de nos jours, on puisse encore construire des immeubles d'habitation sans des places de parc souterraines. CHF 5'000.- la place de parc pour ne pas en construire, je trouve que c'est pas cher payé. Suivant le développement démographique d'Yverdon et du Nord vaudois actuellement, la capitale régionale pèse autant que le reste de la région, c'est-à-dire 30'000 habitants. Mais c'est vrai que ces résidents d'Yverdon sont moins motorisés malgré une offre de transports pas assez étoffée. Et du coup ce parking serait bien plus utile pour les autres habitants du Nord vaudois que les résidents d'Yverdon.

Mais en même temps il m'est impossible de ne pas soutenir la création de 100 places d'accueil en UAPE. Je rappelle qu'en plus de dix ans d'efforts, la Ville d'Yverdon et son Conseil communal n'ont pas pu offrir plus que 140 places d'accueil en UAPE. Mais c'est pour cela aussi que j'invite mes collègues à soutenir ce projet.

Mais j'ai quand même un vœu, depuis le temps que nous attendons le plan directeur de circulation, je pense que ça serait vraiment le moment que ce plan soit voté avant la fin des travaux de ce parking. Merci beaucoup.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Ce soir je crois qu'il y a un point sur lequel nous sommes tous d'accord c'est l'importance du projet que nous sommes sur le point de voter. On est tous absolument d'accord que c'est un projet qui changera à priori la face du centre-ville d'Yverdon et qui impactera pour des dizaines d'années l'avenir de notre Ville.

M. le Syndic a dit tout à l'heure gouverner c'est prévoir. C'est juste, gouverner c'est prévoir. Gouverner et avoir une majorité c'est aussi avoir des responsabilités. Les majorités, la majorité en place on la connaît, elle est double, elle est autant municipale que législative, donc elle est forte, elle peut faire le jeu quelque part, elle le sait. Mais gouverner c'est aussi avoir les responsabilités et c'est aussi prendre en compte l'avis des minorités, de toutes les minorités à un moment où ça sert, à un moment où c'est utile, à un moment où on peut encore influencer un projet.

J'ai entendu ce soir plusieurs choses qui à mon sens sont un peu contradictoires. J'ai entendu M. CARRARD nous dire par rapport au-dessus, ne critiquez pas ce projet avant qu'il ne soit sorti. Il n'est pas encore sorti. Mais j'ai aussi entendu dire qu'une fois que le projet sorti on avait deux choix, comme ce soir, l'accepter ou le refuser. Et si on le refuse tout est fini. Il n'y a plus de Front-

Gare, il y a plus de parc, il y a plus rien. Donc on a deux choix, accepter ou refuser. Mais on ne peut pas critiquer en amont. On a proposé un motion BALET-EHRWEIN il y a quelques mois pour dire les points qui nous semblaient importants dans ce préavis. On nous a gentiment dit qu'il n'y en avait pas besoin. Donc en amont on ne peut pas non plus essayer d'influencer un projet.

On sait, on nous dit oui, on aura le temps d'en débattre. Mais quand ? Moi j'aimerais savoir dans quel lieu on pourra réellement en débattre des projets. Et pour moi un compromis et un compromis municipal, il y aurait peut-être pu y en avoir un mais ça c'était il y a dix-huit mois, vingt-quatre mois que ça se discute et pas trois semaines avant un Conseil communal entre deux partis politiques. Ce n'est pas ce deal qui me gêne, ce qui me gêne fondamentalement c'est que les réels compromis et les réelles consultations n'aient pas eu lieu. Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Deux brèves réponses. Le plan des circulations va être présenté en Municipalité à fin mars pour répondre à la question de M. Ervin SHEU.

Et puis le projet de dessus, je rappelle qu'il est dans les mains des urbanismes et de nos mandataires. Mais je rappelle qu'il a fait l'objet d'un concours sous l'ancienne Municipalité et qu'il a été gagné et choisi comme un projet avec un lauréat. Alors à partir du moment où il y a un projet, on travaille avec le lauréat parce qu'on l'a respecté même si ça date un petit peu, mais on a toujours gardé le même lauréat, et puis on le fait avancer.

Maintenant si les partis, si par exemple une idée comme ça, si vous aviez des envies à nous transmettre sur la partie supérieure et bien, hésitez pas. Transmettez vos envies à la Municipalité et puis on regardera comment, dans quelle mesure on peut intégrer ceci. Mais gardez à l'esprit qu'on va pas refaire le projet. On va l'aménager comme n'importe quel concours mais s'il pouvait y avoir de bonnes idées pour le dessus, pourquoi pas. Pourquoi pas puisque ce n'est pas fini. Voilà une réponse Mme la Conseillère.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Là ça fait deux heures qu'on discute sur ce préavis, sur la non-entrée en matière et je vous propose de voter.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Étant donné que vous venez de faire l'appel au vote et nous l'avons entendu ces derniers jours, il y a eu un certain nombre de pressions sur des personnes par rapport au vote de ce soir.

Donc le groupe des verts voudrait vous demander afin que chacun puisse voter en son âme et conscience sur ce projet. Faire appel à l'article 92 du règlement du Conseil communal afin de demander le vote à bulletin secret, en rappelant que nous votons bel et bien sur un projet de parking tel qu'il nous a été présenté, non pas sur l'enterrement du parking, ni sur des places UAPE. Mais bel et bien sur ce projet de parking et c'est cela qui nous est demandé, de refuser ou d'accepter ce soir.

Donc nous vous demandons le vote à bulletin secret.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Mme la Conseillère vous demandez le bulletin secret pour la non-entrée en matière.

Je vous rappelle que pour la votation au bulletin secret, doit être appuyé par un cinquième des membres présents. Mais d'abord je donne la parole aux deux Conseillers qui l'ont demandée.

*Demande de vote au
bulletin secret*

Discussion sur vote au bulletin secret

M. le Conseiller Julien WICKI :

Au sujet de la demande formulée par le groupe des verts, je l'entends, je m'étonne de penser que des pressions peuvent être exercées sur des personnes. Je ne vois pas de quelles pressions il peut s'agir.

Il y a eu des débats nourris et puis qui ont abouti à un résultat ces débats, et puis à des résultats qu'on estime être de bons résultats. Par contre, il me semble qu'on a tous aussi exprimé une chose très claire ici en plenum, c'est l'importance de l'enjeu. Une importance qui mérite aussi que chacun puisse savoir comment chaque groupe s'est positionné. Les groupes ont pu effectivement donné leurs positions, le vote va arriver, le vote clôt ce processus important où on peut exprimer nos positions. Et pour le groupe socialiste c'est extrêmement important que ce vote puisse être public, et non pas à bulletin secret.

C'est pourquoi le groupe socialiste s'oppose à la demande des Verts de demander le bulletin secret. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je m'étonne effectivement de cette demande généralement les Verts soutiennent les valeurs de transparence et je pense que là pour un enjeu le plus important de notre législature, je crois qu'on le doit à chacun, à nos électeurs qu'ils puissent savoir comment on vote. J'aurais pu trouver logique une demande de vote nominatif mais alors là une demande de vote de bulletin secret c'est complètement à l'inverse du bon sens et selon mon sens aussi à l'inverse de la démocratie.

Alors le groupe s'opposera et j'invite le reste de la salle de faire de même. Merci

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je serai bref pour les raisons qui ont été exprimées par mes deux préopinants, et bien le groupe PLR et le Centre-Droite s'opposera également à ce vote à bulletin secret.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je vous rappelle que pour la votation au bulletin secret doit être appuyée par un cinquième des membres présents.

Vote sur demande à bulletin secret

Seules 15 personnes soutiennent cette demande à bulletin secret, le cinquième des membres présents n'étant pas atteint, **la demande de vote à bulletin secret est refusée.**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur la non-entrée en matière

La non-entrée en matière est refusée avec une nette majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une très nette majorité, quelques avis contraire et quelques abstentions.

Discussion sur article 2

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission des finances :

Proposition d'amendement

Article 2 La première partie de l'article est inchangé.

amendé :

La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 30.133800.18 Réalisation d'un parking souterrain à la Place d'Armes et amortie en 30 ans.

La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement de l'article 2.

Vote sur proposition d'amendement

La parole ne semble pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'amendement de l'article 2 est accepté une très nette majorité, deux, trois avis contraire, quelques abstentions.

Discussion sur article 2 amendé

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote sur article 2 amendé

L'article 2 amendé est accepté à une très nette majorité, quelques avis contraires, quelques abstentions.

Je suis d'accord avec vous que ça semble être redondant de voter deux fois mais c'est dans notre règlement.

Discussion sur article 3

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission des finances :

Proposition d'amendement

Article 3 amendé : La première partie de l'article est inchangé.

La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 30.931900.12 Projet pour le réaménagement de la Place d'Armes et amortie en 5 ans.

La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement de l'article 3.

La parole ne semble pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote sur proposition d'amendement

L'amendement de l'article 3 est accepté une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Discussion sur article 3 amendé

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote sur article 3 amendé

L'article 3 amendé est accepté à une évidente majorité et quelques avis contraire et quelques abstentions.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraire et quelques abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Anthony REYMOND :

Je serai vraiment bref, j'aimerais un peu profiter du clou que M. le Conseiller GIROUD a lancé avant aux questions sur les nuisances et notamment les bals de camions. Je repose la question un peu différemment mais, Yverdon dispose naturellement si je peux me permettre d'un lac et puis de bonnes voies ferrées, et j'é mets peut-être le vœu ou plutôt une question sur l'évacuation sur les déchets enfin, de la terre. En sachant que le train peut vraiment faire l'affaire ici. Etant donné que on dispose de pas mal d'emplacement.

Alors je vous remercie pour votre écoute.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais vous dire encore ceci concernant cette évacuation et cette crainte qu'on peut avoir, et que je comprends. On vient de faire un grand chantier qui est le collège des Rives et bien cela n'a pas posé de soucis majeurs. Rappelez-vous quand on a aussi fait le chantier de la Coop en 1994, et bien cela s'est passé d'une façon tout à fait normale.

Enfin j'entends, ça ne s'évacue pas d'un coup, et puis on va avoir un besoin certainement important dans le secteur d'Y-Parc parce qu'on envisage une surélévation de terrain qui va être mise à l'enquête normalement prochainement. Et si cela s'avérait que cette procédure aille au bout, et

bien il y aurait un endroit tout à fait idéal sans traverser tout le canton pour pouvoir peut-être joindre l'utile au nécessaire dans ce secteur-là, et pas à l'agréable.

Voilà ce que je peux vous dire en l'état, mais en tout cas on apportera une attention particulière M. le Conseiller à vos inquiétudes.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR18.26PR tel qu'amendé est accepté à une évidente majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité se réjouit que le Conseil communal suive l'avis de la Municipalité. Et on se réjouit de faire ce projet avec vous pour le bien de la population. Merci beaucoup.

Applaudissement

Demande de référendum spontané

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Je rejoins entièrement M. GAFNER, M. JAQUIER et M. GUILLARD qui en tout début de ce traitement de ce point, ont souligné les uns après les autres l'importance du projet qui nous était présenté pour la Ville d'Yverdon, l'impact financier a été souligné notamment par la Commission des finances, nous savons que cela va avoir des répercussions importantes sur notre Ville et dans ce contexte-là, il paraît dès lors essentiel que la population yverdonnoise puisse être consultée sur un tel sujet.

C'est pourquoi les groupes des verts vous propose en vertu de l'article 98 du règlement du Conseil communal de voter pour un référendum spontané. Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je vous rappelle la teneur de l'article 98. Nous sommes en présence d'une demande de référendum spontané, conformément à l'article 98 de notre règlement, elle doit être demandée par cinq membres.

Cette demande étant soutenue par plus de cinq membres, la discussion est ouverte sur cette proposition de référendum spontané.

Discussion sur la proposition de référendum spontané

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je dois dire qu'on s'y attendait un peu et puis on en avait déjà discuté au groupe, le groupe UDC va s'opposer à cette demande de référendum spontané. Le référendum est parfaitement possible, vous pouvez aller rencontrer les Yverdonnois, récolter des signatures, ceci est la voix normale de la démocratie directe en Suisse, et je vous enjoins à le faire si c'est ce que vous voulez faire, comme ça vous aurez l'occasion d'en débattre aussi avec les gens qui signent au centre-ville devant tous les habitants, et ça c'est une voix bien plus démocratique.

C'est pour ça qu'on s'opposera au référendum spontané qui vous priverait de ce plaisir d'aller chercher des signatures. Voilà, j'enjoins tous mes collègues aussi à faire de même puisque vraiment je crois que si on veut une vraie expression de la démocratie directe, il faut qu'il y ait une récolte de signatures et ça c'est très important.

Merci.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre-Droite va également s'opposer à cette demande de référendum spontané pour les raisons qui ont été évoquées par M. le Conseiller communal Ruben RAMCHURN. En suivant votre logique Mme la Conseillère on aurait dû à ce moment-là soumettre aux votations populaires, notamment le nouveau collège des Rives qui a va également coûter une somme très importante. Et puis sur le fond si vous discutez un peu avec vos concitoyens, vous verrez que les gens ne sont pas, la population yverdonnoise est de loin pas divisée sur le sujet, ce projet-là rencontre déjà l'adhésion. Dans le micro-trottoir que j'ai fait ces derniers jours, des gens pensaient que le projet était déjà accepté, se réjouissaient de le voir construit.

Donc il n'y a pas de raison, il y a eu d'autres sujets par le passé où effectivement quelques référendums ont été spontanés, ont été votés. On sentait que la population était profondément divisée sur le sujet. Or il n'en n'est pas du tout question donc je vous invite également si vous le souhaitez à passer par le référendum facultatif et je vous souhaite doré et déjà bon courage dans cette démarche.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je partage l'avis exprimé par Maximilien BERNHARD ce soir, effectivement c'est un sujet complexe qui mérite d'être débattu par la population, si les Verts l'estime nécessaire effectivement par le biais du référendum mais dans ce cas, ce travail de terrain me semble indispensable, c'est-à-dire l'étape préalable de la récolte de signatures. Et effectivement, je ne vois pas ce qui distingue ce projet-là d'envergure avec d'autres projets d'envergure qu'on a pu voter ici au sein de ce Conseil communal.

C'est pourquoi le groupe socialiste s'oppose aussi au référendum spontané tel qu'il est proposé ce soir par le groupe des verts. Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur la demande de référendum spontané

La proposition de référendum spontané est refusée à une évidente majorité et quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à concéder un droit de superficie distinct et permanent grevant la parcelle n° 1865 à la société Parking Place d'Armes SA conformément aux clauses figurant dans la promesse de constitution de droit de superficie distinct et permanent, notarié le 7 mars 2018 par Me Jean-Luc Marti.

Article 2 amendé : Un crédit d'investissement de CHF 15'900'000.- lui est octroyé pour financer la construction du parking, le déplacement et la rénovation des réseaux et diverses mesures d'accompagnement.

La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 30.133800.18 Réalisation d'un parking souterrain à la Place d'Armes et amortie en 30 ans.

Article 3 amendé : Un crédit d'étude complémentaire de CHF 350'000.- lui est octroyé pour financer le dépassement attendu du crédit d'étude de CHF 2'000'000.- octroyé le 6 septembre 2012 par le Conseil communal (PR12.13PR).

La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 30.931900.12 Projet pour le réaménagement de la Place d'Armes et amortie en 5 ans.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à octroyer à la société Parking Place d'Armes SA une garantie de chiffre annuel d'affaires de CHF 2'500'000.-, par un versement d'un montant maximum de CHF 150'000.- par an pendant 10 ans.

8. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.

8.1

Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Répartition des charges canton-communes)

ETACOM avait été lancé en 1996 afin de désenchevêtrer les tâches cantons-communes sur le principe « qui paie commande ». Un peu plus de 20 ans après, il semblerait que le désenchevêtrement n'est pas si évident.

Des transferts de charges qui devaient être provisoires lorsque le Canton allait mal et que sa dette avoisinait le double de celle des communes ont été pérennisées. Aujourd'hui la dette des communes vaudoises, la dette cumulée est six fois plus élevée que celle du Canton et la situation des communes est de plus en plus précaire.

Le 19 février, le Grand Conseil a voté une motion de Pierre-Yves RAPAZ, une mesure d'urgence pour geler aux montants 2018 les transferts de la facture sociale qui étouffe les communes vaudoises, ce qui permettrait au Canton d'assumer les hausses qui découlent de sa politique, selon le principe « qui commande paie » qui était le but originel de ETACOM.

Sachant que le Conseil d'Etat n'a pas jugé utile d'honorer le Grand Conseil de sa présence lorsque ce sujet a été traité et s'est contenté de rejeter la motion assez sèchement le lendemain, on a l'impression que les relations entre le Grand Conseil et ce Conseil d'Etat sont devenues très difficiles, qu'en est-il des relations entre les communes et le Conseil d'Etat ?

Est-ce que le dialogue y serait-il plus propice afin d'espérer retrouver un terrain d'entente sur les questions de répartition des charges entre les communes vaudoises qui souffrent comme rarement ?

Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui. Alors bon, c'est vrai que le Canton était en situation financière difficile il y a une quinzaine d'années. Et puis à l'époque, notamment dans le cas de la facture sociale, il y avait une répartition, j'aurais dit de mémoire 33/50. 33 pour les communes, 50 pour le Canton et à cette époque-là les communes avaient accepté une répartition 50/50. Sans bascule de points d'impôts à l'époque, ça ne se faisait pas comme ça, c'était juste pour donner un coup de main à l'Etat.

Alors c'est vrai que l'Etat pourrait avoir peut-être, imaginé un retour d'ascenseur même si depuis deux ans sauf erreur, l'augmentation de la facture sociale est revenue dans un ratio de 33 à 50. Toujours est-il qu'on se rend compte que l'Etat, les comptes de l'Etat de Vaud se portent relativement bien voire à merveille puisqu'ils oscillent en fonction de ce qu'on veut bien y mettre dans les fonds entre 5-600 millions, à un milliard de bénéfice. Et alors que les communes tirent la langue. Et on voit qu'il y a des difficultés majeures au niveau des communes et donc il y a des

discussions qui sont en cours actuellement entre les différentes associations qui représentent les communes et l'Etat.

Alors on parle de quoi ? On parle d'une péréquation, tout le monde se dit que la péréquation actuelle a peut-être vécu, on parle d'une péréquation sur la facture policière aussi, et on parle aussi d'une péréquation sur la facture sociale. Alors il y a effectivement une demande notamment des députés, vous l'avez dit, pour dire la facture sociale « ça suffit », il faudrait qu'il y ait un blocage de la facture sociale sur le tarif 2018. Et puis *in fine*, il faut que le Canton et les communes évidemment retrouvent en terrain d'entente pour avoir un juste équilibre entre les charges et revenus de chacun.

Alors c'est vrai qu'Yverdon-les-Bains, vous le savez, on a des rentrées fiscales avec un point d'impôts extrêmement faible. On a vécu ce soir une grande discussion pour savoir si on avait les moyens de faire des investissements. On a des moyens puisque ce que nous avons vécu ce soir, ce que vous avez voté ce soir, c'est un partenariat public-privé mais ça ne va pas pouvoir se faire pour tous les sujets. Donc les communes vont devoir encore assumer des charges qui leurs sont propres et effectivement, on va être attentif dans les différents groupes de travail qu'on peut avoir avec mes collègues députés et certainement d'autres représentants des communes, à faire en sorte que la voix des communes puisse être entendue par ces Messieurs, Dames du Conseil d'Etat.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je vous remercie de votre réponse. Effectivement j'espère qu'un terrain d'entente un peu meilleur pourra être trouvé à l'avenir. Aujourd'hui je sais que, j'ai vu les ratios d'autofinancement des communes sont extrêmement bas comparé à ceux du Canton. Et je pense qu'un canton fort, on parle souvent d'un canton fort, on a effectivement un canton fort, on ne peut pas être un canton fort avec des communes faibles. Et c'est un petit peu ce qui se passe.

Alors j'espère effectivement que les vaudois profiteront d'élire plutôt un préfet qui saura écouter les communes, effectivement pour l'avenir de nos communes. Voilà c'était juste un vœu personnel, je pense que l'avenir d'Yverdon et de beaucoup de communes vaudoises en dépendent. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.2

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Suite Motion « Ré-ouvrir le passage St-Roch » du 05.03.2015)

Le 1^{er} mars 2015 j'ai déposé au nom de la commission du PR15.01PR une motion demandant la réouverture du passage St-Roch. N'obtenant pas la suite prévue réglementairement je suis ré-intervenu le 1^{er} juin 2017 après avoir constaté que l'objet de cette motion, non seulement n'avait pas obtenu de réponse, mais pire avait été retiré du plan des investissements, alors même qu'il s'agissait d'une mesure d'AggloY et que cette mesure avait déjà été acceptée pour subventionnement par la Confédération.

M. le Syndic m'avait alors répondu en disant que la Municipalité était en train de changer son fusil d'épaule mais que la porte (ou plus exactement le passage) n'était peut-être pas tout à fait bouchée à très long terme.

De multiples éléments censés expliquer ce changement d'épaule ayant été évoqués soit dans cette réponse, soit dans d'autres lieux, éléments insatisfaisants à mes yeux, je reviens à la charge 4 ans et 6 jours après avoir déposé la motion, en demandant à la Municipalité, pourquoi elle n'a pas satisfait à l'article 72 de notre règlement.

Et j'ai choisi pour le moment la simple question. Je remercie par avance la Municipalité de prendre au sérieux ma question.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous avez raison M. le Conseiller, la Municipalité doit vous répondre c'est une motion mais on doit vous répondre par un préavis sauf erreur, ce que nous ferons. Mais je vais réessayer de vous donner les réponses et le cheminement.

Alors en 1993, il y a l'adoption du plan de quartier alors moi aussi je remonte quelque peu en arrière vous êtes d'accord, le plan de quartier est Pêcheurs-Sports-Industrie, ensuite il y a une convention qui a lié la Commune avec la société qui s'appelle Stifag à l'époque, pour faire ce passage sous voies. Ensuite de ça, il y a eu un nouveau propriétaire en 1997 qui était Intershop. En 2007 donc il s'est passé dix ans, jusqu'à ce qu'il y ait de nouveau une discussion avec les propriétaires pour voir si on pouvait envisager ce passage. En août 2007 toujours, un contact a été pris avec donc Intershop qui avait acheté dix ans auparavant cette propriété, et Intershop à cette époque-là a signifié qu'ils n'avaient pas d'intérêts à laisser passer des gens sur leur propriété. Parce qu'évidemment si on perce le tunnel vaut mieux pouvoir continuer que s'arrêter au bout du tunnel, donc c'est ça l'enjeu.

Et en 2009 Intershop a donc refusé de signer une convention d'autorisation de passer sur ses terrains. Malgré tout le projet a été mis, pour des raisons que j'ignore, dans le projet d'AggloY en 2012 comme une mesure d'Agglo. En disant oui, on va pouvoir vous financer le percement. Je vous rappelle toujours que ça sera à rien de percer le truc si on ne peut pas passer au-delà du tunnel. Ensuite de ça des observations ont été faites en 2013 toujours de la part d'Intershop dans le cadre d'une consultation publique sur le PDL Gare-Lac et ils ont dit qu'ils n'étaient toujours pas d'accord d'avoir un aménagement qui va dans ce sens-là.

Le Conseil communal a adopté le PDL Gare-Lac en 2014, et puis en 2015, nous avons fait un préavis au Conseil communal pour un crédit sur les travaux de la rue de l'Industrie, où il y avait toujours cet objet-là. Alors je vais vous la faire plus court, je vous mettrai tout le détail dans le préavis M. le Conseiller si vous le voulez bien.

Ensuite de ça, nous avons regardé dans le fond combien allait coûter cet objet parce qu'on nous disait ça allait coûter 5-600 milles, en fait il s'est avéré qu'entretemps, les CFF ont construit une troisième voie plus bas que les deux voies en question, ce qui fait qu'on pouvait plus évidemment passer comme cela avait été imaginé à l'époque. Donc un nouveau devis qui a fait passer le percement de ce passage-là à CHF 3'500'000.-. CHF 3'500'000.- parce qu'il fallait soit en faire un cheminement qui prend depuis la rue Haldimand ou trouver le moyen de surélever ces voies, vous en conviendrez ce n'est pas si simple.

Donc en fonction des difficultés techniques, financières, la Municipalité et vous l'avez dit, je vous avais fait part de la volonté de la Municipalité de retirer cet objet du plan des investissements et de trouver une autre solution. Il y a donc une voie de mobilité douce qui est imaginée le long de la voie CFF sur l'ancien tracé d'une voie CFF, ainsi qu'un passage en direction de la grève de Clendy au pied ou au proche, si on veut bien de la tour qui vient d'être rénovée avec un passage sous les voies. Ce percement-là devrait coûter CHF 2'000'000.- et il y a une charge foncière qui a été mise, importante, en faveur de la Commune de la part des bénéficiaires, constructeurs de la tour. Et donc on pense au niveau de la Municipalité que c'est cette voie-là qui devrait être privilégiée.

Mais pour le surplus nous allons faire que cette réponse vous parvienne selon les règles et usages et donc nous ferons un préavis pour soumettre au Conseil la position de la Municipalité.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors je remercie M. le Syndic d'avoir pris la peine de faire un historique qui doit être inscrit depuis des années dans ma mémoire, il est assez fidèle à ce que j'ai gardé sauf peut-être sur certains petits points mais je n'ai pas envie de dupliquer maintenant, j'attendrai le rapport, le préavis en question pour reprendre la question.

Mais je vous remercie d'avoir donné ces éclaircissements ce soir.



8.3

Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (Indemnités et frais perçus par les membres de la Municipalité)

Avant toutes choses, je souhaite remercier la Municipalité pour la transparence dont elle a fait preuve en publiant une partie de ses frais. Cela étant, plusieurs constats peuvent être faits concernant la communication qui nous a été transmise en particulier pour la partie en lien avec la perception de jetons de présence.

- Constat de fortes disparités apparaissent pour les jetons encaissés d'un Municipal à l'autre.
- En fonction des années les montants perçus peuvent être assez importants.
- Le Syndic garde ses jetons alors qu'il a un taux de rémunération de 100%.

Je profite de rappeler la teneur des articles 10 et 11 du règlement de la Municipalité.

L'article 10 précise : les membres à temps complet de la Municipalité ne peuvent exercer aucune activité lucrative régulière. Ils ne peuvent appartenir à l'administration d'aucune entreprise ou société poursuivant un but lucratif, sauf si la Commune y a un intérêt. La Municipalité accorde dans chaque cas l'autorisation nécessaire et en informe le Conseil ; les tantièmes et jetons perçus dans le cadre de cette activité sont versés à la caisse communale. La Municipalité impartit à ses membres nouvellement élus un délai équitable pour se mettre en ordre avec ces dispositions. Et enfin les tantièmes et jetons perçus par les membres non permanents de la Municipalité dans le cadre de l'administration d'une entreprise ou société dans laquelle ils sont délégués par la Commune leur reste acquis.

L'article 11 quant à lui précise : la représentation au sein des personnes morales dans lesquelles la Commune a des participations est du ressort de la Municipalité. Pour le surplus les dispositions impératives pour les communes de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales du 17 mai 2005 sont réservées. Les représentants désignés en dehors de l'administration communale reçoivent les jetons de présence prévus pour les Commissions extraparlimentaires lorsque la personne morale dans laquelle ils sont délégués ne versent aucune indemnité. Et enfin les représentants désignés au sein de l'administration communale incluent cette activité dans leur temps de travail, ils rétrocèdent à la caisse communale les jetons et tantièmes reçus des personnes morales concernées.

En fonction de ce qui précède, j'interpelle la Municipalité en lui posant les questions suivantes :

- La Municipalité considère-t-elle que l'article 10 manque de clarté en ce qui concerne le cas particulier du membre permanent de la Municipalité ? Je pense à l'article 10.
- La Municipalité conteste-t-elle l'interprétation qui consiste à considérer que le Syndic n'a pas le droit de garder les jetons de présence au même titre que n'importe quel autre employé communal à 100% ? Je pense par exemple aux chefs de service, ça c'est l'article 11.
- Les précédents syndics, ça c'est la dernière question, à 100% ont-ils également gardé les jetons de présence ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Je précise que mon interpellation est soutenue par au moins cinq personnes.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous 5 membres pour appuyer votre interpellation ? Cela semble être le cas, merci beaucoup.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je suis rassuré de voir que vous avez cinq personnes avec vous pour poser les questions et donc que ce n'est pas une affaire personnelle, M. le Conseiller. Très bien.

Concernant vos questions, la Municipalité a la lecture suivante de l'article 10. Elle considère que le membre permanent comme vous dites, en l'occurrence le Syndic, ne peut pas avoir une activité lucrative régulière dans des entreprises à but lucratif. Et donc évidemment qu'on ne peut pas avoir une activité à côté, ce que tout le monde a compris évidemment, 100% et les représentations dans laquelle le Syndic peut avoir accès et bien, il peut pas garder les jetons de tout ce qui est représentations dans des sociétés à but lucratif.

Ensuite vous faites quelques raccourcis en disant par exemple, les chefs de service restituent le tout des jetons. Alors c'est un raccourci quelque peu osé, puisque nous avons demandé un document à nos chefs de service puisque nous faisons la transparence au niveau de la Municipalité. On s'est dit on va faire la même chose avec les chefs de service et vous allez comprendre pourquoi. Pas parce qu'on les soupçonne de garder honteusement quelques francs qu'ils pourraient avoir dans les conseils ou représentations, mais simplement comment on fait, comment on traite par exemple des chefs de service qui donnent des cours. Qui donnent des cours en journée, est-ce que c'est des heures qui sont offertes par la Ville ou est-ce qu'on considère que ça sert au rayonnement de la Ville aussi ? Est-ce que des représentations dans lesquelles la Municipalité les envoie, est-ce qu'on les envoie à titre privé, est-ce qu'ils y vont à titre privé, est-ce qu'ils y vont à titre professionnel ?

Quid des frais. Quid des frais pour les chefs de service, est-ce qu'ils ont le droit par exemple, d'aller au restaurant, inviter des gens à midi ? Et si oui dans quelles circonstances et comment ces modes de frais sont valables. Donc la même transparence qu'on a voulue au niveau de la Municipalité et bien c'est une démarche qui est en cours au niveau des chefs de service. Alors cela me permet de vous dire sans évidemment citer qui que ce soit, les catégories où on a posé ; activités, rémunérations, montants, restitutions : Oui ? Non ? Comme quoi ce n'est pas si évidemment et c'est pas aussi simple que les articles raccourcis que vous avez cités. Gestion du temps, est-ce que c'est offert, pas offert ? Fréquence, à quelle fréquence ils font ça, les horaires, les mandats, etc., etc. donc ces éléments-là sont en finalisation au service des ressources humaines, évidemment cela fera l'objet d'un rapport en Municipalité que nous aurons l'occasion de discuter.

Vous avez posé la question aussi de savoir si les anciens syndics gardaient les jetons ou non. C'est assez difficile de savoir pour la raison suivante. Jusqu'à relativement récemment, je dirais deux, trois ans comme ça, on s'était rendu compte que les municipaux globaux, et bien des fois percevaient des jetons en direct. On ne savait pas si c'était payé en direct, si c'était pas payé, enfin il y avait pas beaucoup de transparence à ce niveau-là. Et donc on a instauré la transmission de tous les jetons via la bourse communale. Donc tous les jetons transitent par la bourse communale et que ce soit aussi pour d'ailleurs les chefs de service et après il appartient à la bourse communale de gérer, de savoir si c'est restituable ou pas restituable.

Dans le cadre du Syndic par exemple, pour aller dans cette question précise, tout ce qui est dans des secteurs société à but lucratif, comme par exemple la LNM, et bien c'est évidemment des jetons qui restent à la bourse communale ce qui n'est pas le cas des autres secteurs.

Donc assez difficile de savoir si tout ce qui était donné à l'époque transitait par disons quelqu'un en direct, et que c'était gardé, pas parce que c'était malhonnête mais enfin le cheminement fonctionnait comme ça ou est-ce que c'était versé directement, il y en avait une partie qui était versée directement à la bourse communale. Puis accessoirement dans tout ça, ça pose aussi une autre question, c'est pas la question que vous posez mais c'est moi qui la pose. Dans le fond, quel

est le temps que doit passer un Syndic pour son boulot. Oui c'est quoi ? C'est douze heures, c'est quinze heures, dix-sept heures ? La rémunération pour un 100% cela correspond à quoi ? Alors je ne sais pas, peut-être que vous savez, moi je sais pas. Moi ce que je sais c'est qu'il y a un travail à faire qui est prenant, c'est possible d'ailleurs qu'il y ait quelques heures qui soient rajoutées quand, comme mon ami Pierre qui doit faire du remplacement ou qui va faire du remplacement, et que je fais aussi maintenant au niveau de la police, c'est possible qu'on rajoute quelques heures par jour pour faire cette prestation-là.

Donc voilà la Municipalité considère que l'interprétation qu'elle a fait des articles en question et celle que je viens de vous dire, elle considère qu'elle est juste. Peut-être que vous pourriez être d'un autre avis c'est possible, mais c'est ainsi que la Municipalité a traité ce point mercredi, c'est-à-dire hier, pour vérifier si c'était bien cette interprétation qu'on avait, c'est celle que je vous soumetts ce soir pour répondre à votre question M. le Conseiller.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je tiens à remercier le Syndic pour ces réponses franches et directes. Je tiens à le rassurer sur un point, il ne s'agit pas d'une affaire personnelle, il s'agit plutôt d'une affaire de principe, c'est plutôt ça. Probablement la même affaire qui vous avait conduit à l'époque à discuter aussi une décision du Conseil communal, vous vouliez clarifier la situation en amenant cet aspect-là devant la Cour Constitutionnelle.

Je suis finalement du même avis, c'est-à-dire un moment donné de se dire quand il y a des choses qui sont pas claires, on les traite, on essaie d'y mettre un point. Et puis voilà, c'est vrai que pour moi il y a quand même une incertitude au niveau de ce règlement, ce que vous soulevez est très intéressant par rapport à la question de savoir, combien de temps un Syndic est sensé travailler. Moi je crois que la question, elle est plutôt de se dire qu'une des prérogatives du Conseil communal c'est précisément la fixation des indemnités à la fois de la Municipalité et du Conseil communal, et en ce sens on a une bonne fois pour toute décrété un certain nombre de choses, notamment quel était votre taux de rémunération. Evidemment ça implique l'ensemble des tâches à mon sens.

Comme à priori tous les cadres supérieurs dans la plupart des sociétés, les cadres supérieurs en règle générale n'ont pas droit à des heures supplémentaires, ont pas droit à un certain nombre de choses, ça fait partie disons du paquet avec lesquels ils sont traités.

Voilà en tout cas je vous remercie pour ces réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.4

Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Avancement de la route de contournement)

Avancement de la route de contournement, l'émission Couleur Local de la RTS du 4 février 2019 consacrait son dossier à la route de contournement. Dans cette émission, M. le Municipal Marc-André BURKHARD y annonçait d'une part que les parties Centre et Ouest de la route jusqu'à Chamard était déjà mise à l'enquête, d'autre part que le financement de CHF 52'000'000.- au total était déjà assuré et passé devant le Conseil communal et enfin que la route de contournement devrait ouvrir intégralement en 2022.

Plusieurs de ces informations demandées, précisions des confirmations de mes questions à la Municipalité, comme je ne les ai pas envoyées par avance, j'accepte volontiers qu'elle nous réponde précisément lors d'un prochain Conseil.

- A quelle date les parties Centre et Ouest de la route de contournement ont-elles donc été mises à l'enquête ?

- A quelle séance du Conseil communal le préavis sur les parties Centre et Ouest de la route a-t-il été adopté ?
- Le budget total de la route de contournement est-il effectivement prévu à CHF 52'000'000.- ? Ou faut-il prévoir des dépassements ?
- Et la route sera-t-elle effectivement intégralement ouverte en 2022 ?

Je vous remercie.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

J'ai reçu les questions donc je vais y répondre directement.

La première question : à quelle date les parties Centre et Ouest de la route de contournement ont-elles été mises à l'enquête ? Selon la loi sur les routes (LRou), la première étape de la mise à l'enquête est le dépôt du projet à l'examen préalable auprès des services de l'Etat. Une fois leur détermination reçue et sous réserve des modifications apportées au projet, le dossier est déposé à l'enquête publique. Le projet d'axe principal d'agglomération secteur Centre et Ouest est à l'examen préalable depuis le mi-décembre 2018. La mise à l'enquête publique est prévue en automne 2019 selon la planification de l'équipe du projet. C'est pour la première question.

La deuxième question : à quelle séance du Conseil communal le préavis sur les parties Centre et Ouest de la route a-t-il été adopté ? Le crédit d'ouvrage pour les secteurs Centre et Ouest n'est pas encore validé par le Conseil communal, ils seront présentés au terme de la procédure de légalisation. Le crédit d'étude a été validé par le Conseil communal le 1^{er} décembre 2016 en même temps que le crédit d'investissement pour les travaux du secteur Sud.

La troisième question : le budget total de la route de contournement sera-t-il tenu à CHF 52'000'000.- ? Ou faut-il prévoir des dépassements ? Dans le cadre du préavis 2013 PR13.24PR le devis estimatif de la Municipalité de l'époque était d'un montant de CHF 52'000'000.-. Ce montant était basé sur les études sectorielles précédentes sans les réseaux, ni les dessertes. Le projet n'intégrait pas la mobilité douce en site propre, pas les accès au PQ des Parties et ni la desserte Uttins-Verdan. Le tracé retenu, celui qui sera soumis à l'enquête passe sous l'autoroute pour préserver les surfaces d'assolement conformément aux exigences de la loi sur l'aménagement du territoire. Induisant des mesures constructives pour assurer la sécurité et l'aptitude au fonctionnement de l'ouvrage autoroutier de l'OFROU.

Les négociations sont toujours en cours pour le subventionnement par le Canton. La participation de la commune de Montagny, le co-financement d'AggloY, les participations de tiers pour les accessibilités aux PQ et aux commerces, la charge nette estimative pour Yverdon-les-Bains devrait se situer autour des CHF 54'000'000.-.

Et la dernière question : la route sera-t-elle effectivement ouverte en 2022 ? Les travaux du secteur Sud sont prévus d'être finalisés en automne 2020. Pour le Centre et l'Ouest, l'objectif fixé par la Municipalité et sous réserve des procédures, est de finaliser le premier tronçon soit le Centre, soit l'Ouest en 2022. Et le dernier restant en 2024. Et pour ces deux tronçons nous ne savons encore pas si on fera le Centre en premier ou l'Ouest. Ça dépend des oppositions et de l'avancement du chef des projets.

J'espère avoir répondu à vos questions.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Merci M. le Municipal, je vous remercie d'avoir été ce soir très précis.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.5

Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER (Grève des femmes à Yverdon)

Grève des femmes et à Yverdon. Le 14 juin prochain, ce sera la grève des femmes en Suisse, à nouveau ! Une génération après la grève de 1991, l'égalité n'est pas encore une réalité, ni dans les entreprises, ni dans les foyers, ni dans l'espace médiatique, ni dans la rue !

Malgré l'inscription dans la Constitution fédérale de l'égalité femmes-hommes, les femmes sont toujours moins bien rémunérées que leurs homologues masculins de près de 20%, le sexisme est toujours trop présent dans les différentes sphères de la vie publique et privée, le partage des tâches au sein de la famille reste inégal et les infrastructures publiques insuffisantes pour permettre une conciliation harmonieuse entre vie privée et vie professionnelle.

Bref ce sont autant de raisons qui verront des dizaines de milliers de femmes partout en Suisse se mettre en grève le 14 juin prochain.

En tant que collectivité publique et en tant qu'employeur, la Commune d'Yverdon-les-Bains a un rôle à jouer. A la veille de la journée internationale des droits des femmes, je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité compte-t-elle prendre des mesures pour que le plus grand nombre possible d'employées de la Commune puisse participer à la journée de grève ?
2. Quelles mesures la Municipalité a-t-elle prévues pour assurer le service public dans les secteurs à majorité féminine comme les crèches et les UAPE, comme par exemple la garde des enfants par des hommes solidaires ou des remplaçants masculins ?
3. Quelle est la position de la Municipalité quant au fait que l'absence des femmes qui participeront à la journée de grève devrait être comptée comme du temps de travail ?
4. Et enfin question subsidiaire d'un autre ordre : la Municipalité compte-t-elle favoriser la cohabitation sur l'espace public et plus précisément sur la Place Pestalozzi, entre les manifestantes qui en feront vraisemblablement bientôt la demande et l'Abbaye qui y prendra semble-t-il ses quartiers ?

J'entendrai volontiers vos réponses lors d'un prochain Conseil communal étant donné que je vous ai soumis les questions tardivement et que vous n'avez pas pu en discuter lors de votre dernière séance municipale. Et je relève quand même que malgré l'heure tardive, je doute que ce soit une thématique qui suscite légitimement les ricanements. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous avez raison Mme SPICHIGER, on discutera de ces sujets en Municipalité et on vous répondra une fois qu'on aura pu en débattre entre nous. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.6

Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Communiqué de presse accord PLR-PS Parking Place d'Armes)

Maintenant que le projet de parking de la Place d'Armes est définitivement enterré, je crois que les récents événements de cette semaine nous forcent à nous pencher, si possible pas trop longtemps vu l'heure tardive, sur la communication de la Ville au sujet de l'accord récemment conclu entre le PS et le PLR sur ce projet.

Plus précisément, hier matin la Ville d'Yverdon a envoyé à la presse et publié sur son site internet, donc en son nom, un communiqué de presse annonçant l'accord scellé entre le PS et le PLR, peut-être devrais-je plutôt parler d'alliance PSLR, autour du parking de la Place d'Armes.

L'exécutif de notre Ville a ainsi publié une information plus que susceptible d'influencer les débats de ce soir en son sens. À noter que ce même communiqué a été repris tel quel par le PS et le PLR sur leur page Facebook.

D'où mes quelques questions :

- La Municipalité a-t-elle validé l'envoi d'un communiqué de presse privé par les services de la Ville ? Si oui sur quelle base et quels critères a-t-elle autorisé cet envoi ?
- A-t-elle dans ses réflexions pris en compte le principe de séparation des pouvoirs, pilier de toute démocratie un tant soit peu crédible, ainsi que l'obligation morale de retenue d'un exécutif face à un débat non encore avénu d'un législatif ?
- Est-elle in extenso prête à mettre à disposition ce service pour tout autre groupe associatif yverdonnois ?
- A-t-elle évalué les coûts d'une telle mise à disposition du service ?
- Et si la Municipalité a autorisé l'envoi de ce communiqué, pourquoi n'a-t-elle pas également proposé une annulation pure et simple du débat de ce soir et sachant que les débats devenaient ainsi inutiles ?
- Et si non, comment se fait-il alors qu'un tel communiqué de presse soit directement transmis par le biais du service de communication de l'administration communale ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Si vous avez regardé le communiqué de presse M. le Conseiller communal vous verriez que la Municipalité a co-signé le communiqué en question, donc elle est partie prenante. La Municipalité a débattu en son sein de cette discussion qu'il y a eu, puisqu'en fait évidemment elle doit cautionner le fait, le parking évidemment, mais de l'accord qui dans le fond dit qu'on va créer des crèches. Alors il ne suffit pas de dire qu'on va créer des crèches, il faut que la Municipalité soit d'accord, il faut que la Municipalité s'organise en conséquence, il faut que la Municipalité le mette dans le plan des investissements, il faut que la Municipalité le mette au niveau du budget, ou des budgets respectifs que nous allons avoir.

Donc la Municipalité étant partenaire, elle est une des possibilités de transmettre à la presse un communiqué de presse au même titre que cela aurait pu être fait par un des trois autres partenaires cosignataires de cet élément.

Voilà pourquoi la Municipalité ne voit pas où il y a un problème à partir du moment où elle prend une décision, qu'elle la cautionne, qu'elle l'assume et qu'elle le fait en partenariat avec qui que ce soit, en l'occurrence deux partis politiques, et bien elle communique sur ce qu'elle a décidé avec ces différents partenaires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.7

Une Question de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Suite Interpellation Black Friday du 06.12.2018)

Lors de la séance du Conseil communal du 6 décembre dernier, nous étions intervenus avec M. le Conseiller REYMOND, nous avons posé une série de questions à la Municipalité concernant le Black Friday.

Nous n'avons eu à ce jour aucune communication de la part de la Municipalité et je voulais savoir si la Municipalité a des réponses à nous apporter. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui vous nous aviez posé des questions concernant le Black Friday pour savoir quel avait été le taux de participation des petits commerces à cet événement, c'était une des questions. Alors évidemment qu'on a aucune statistique raisonnable qu'on peut présenter à ce niveau-là. C'était une organisation qui était privative, demandée certes par autorisation municipale, mais qui n'a pas été gérée par la Ville en tant que telle. D'ailleurs je ne crois pas que la SIC n'a des données ou n'a pu aussi avoir des données dans ce secteur-là, donc c'est difficile de pouvoir vous répondre.

Question deux : sont-ils favorables à la prolongation des horaires d'ouverture jusqu'à 20 heures, est-ce rentable pour ces derniers. Même chose c'est très difficile à pouvoir répondre à ces éléments-là, et c'est des éléments de réponse qu'on a pas.

Autre question : en juin 2017 la Municipalité s'était engagée à réunir les différents partenaires sociaux afin de ne plus devoir prendre de décisions unilatérales. Vous nous demandiez dans le fond si on allait réunir les partenaires que sont l'UNIA et la SIC. Nous avons donc envoyé un courrier à ces deux partenaires que sont l'UNIA et la SIC en date du 6 février, en leur proposant de relancer les discussions telles que promis par la Municipalité. L'UNIA nous a répondu qu'ils sont favorables. Et la SIC va nous répondre certainement qu'ils sont favorables. Et donc quand on aura les deux réponses, et bien nous allons réunir les gens évidemment, pour que nous puissions reprendre sur des nouvelles bases telles que c'est souhaité par les différentes personnes.

Voilà M. le Conseiller ce que je peux vous répondre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte au point 8 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je demande à la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'attends depuis le mois de décembre des réponses à des questions tout comme M. GUILLARD. Alors si c'est trop tard qu'on me les donne la prochaine fois, mais qu'on prenne un engagement formel à me les donner parce que certaines avaient un caractère d'urgence en décembre, ce caractère d'urgence a passé mais les autres gardent quand même un caractère d'urgence actuel. Merci.

de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD à M. le Conseiller Daniel COCHAND Question parking de remplacement durant les travaux de la salle de gymnastique de Pestalozzi

Alors il y a deux possibilités, soit je vous lis les deux pages de réponses qu'on a actuellement, soit je vous les donne en direct et puis on en discute ensemble. Vous avez le choix M. le Conseiller.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Mais en discuter en bilatéral les deux ?

*Réponse de la
Municipalité*

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'ai les réponses.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors je pense qu'elles peuvent intéresser mais je suis prêt à ce que vous les présentiez la prochaine fois.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est comme vous voulez. J'y vais maintenant ? Devant l'insistance de tout le monde, je vais le faire maintenant.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Oui je pense que c'est une bonne idée parce que la prochaine fois ça sera copieux.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On parlait donc du parking mis en place, pourquoi on n'avait pas mis de parking mis en place dans les préaux Pestalozzi.

Dans la synthèse CAMAC et dans le permis de construire il a été dit, la suppression de place de parc sur le territoire public doit être réglé par la police du Nord vaudois ainsi qu'un concept de stationnement pendant le chantier. Donc il est demandé un concept de stationnement pendant le chantier. Il été regardé avec la direction des écoles pour voir si nous pouvions créer quelques places de parc dans la cour du collège Pestalozzi, il s'est avéré que c'était impossible. La direction des écoles ne le souhaitait pas. Doublée d'une difficulté supplémentaire puisque nous allons changer le toit du collègue Pestalozzi donc il va y avoir une installation chantier. Donc c'était semble-t-il difficile d'avoir trois entités, à savoir une installation de chantier, des élèves et un parking dans ce secteur-là.

Le service de police a donc procédé comme suit : dans le secteur du parc qui est de l'Ancien Stand vers l'office du tourisme il y avait des pendulaires qui avaient des macarons. Vingt-six pendulaires exactement qui ont été déplacé dans le secteur des Rives du Lac, et puis ça a donc permis d'offrir des places de parc supplémentaires pour ceux qui ont aussi des macarons sur le centre-ville et donc ça a détendu le secteur par rapport aux places que nous avons prises dans le secteur Pestalozzi.

Ensuite de ça, ce que je veux dire par là, c'est que nous avons donc sous contrôle de police pris des dispositions pour faire en sorte que nous avons déplacé des gens et actuellement il n'y a pas de plaintes et tout le monde visiblement a pu trouver chaussure à son pied ou place de parc à sa voiture. Donc il n'y a pas de problématique signifiée dans ce secteur-là à ce jour.

Pour ce qui est d'une autre question vous disiez : quelles mesures d'accompagnements, alors je la fais plus courte, mais je pose la question. Quelles mesures d'accompagnements, puisque ce terme est très à la mode, quelles mesures d'accompagnements sont prévues ? On parlait de vrai parking dédié dans la zone Ouest et Nord de la Ville. On parle donc de parking pour des pendulaires, on sait que dans le secteur Y-Parc il va y en avoir puisqu'il y a un projet de parking mutualisé. Et bien le service de police a mis en place des autorisations pour pendulaires, nonante-cinq exactement dans le secteur des Moulins et vingt-huit dans le secteur des Uttins. Et donc pour l'instant la direction de police évidemment surveille ceci avec attention mais a pu répondre à toutes les demandes des pendulaires telles qu'ils ont pu enregistrer ces demandes bien évidemment.

Evidemment à long terme c'est pas tenable, à long terme on devra dans le secteur de Chamard notamment créer certainement un parking de type mutualisé comme à Y-Parc et donc c'est peut-

être possible pour les pendulaires bien évidemment que nous devons trouver ces parkings en périphérie de ville.

Voilà pour ce qui est du secteur pendulaire qui d'ailleurs permettra évidemment d'éviter que les pendulaires aillent dans le parking central que vous avez voté ce soir. Je vous remercie.

Clôture

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

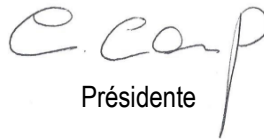
Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 4 avril 2019 à 20 heures.

Il est 23h30 et je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP


Présidente



Gaëlle VON BERGEN


Secrétaire adjointe